SOCIÉTÉ NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

(S.N.E.M.M) - Reconnue d'utilité publique par Décret du 20 décembre 1922

PROCÈS-VERBAL DU 82ième CONGRÈS NATIONAL

DATES : mercredi 21 juin 2017 et jeudi 22 juin 2017
LIEU : École Militaire – 1, Place Joffre - Paris 75007

MERCREDI 21 JUIN 2017 DE 10h10 à 11h25 (AMPHITHÊATRE FOCH)

1 – OUVERTURE DU CONGRÈS

1.1 - QUORUM

Le responsable du protocole de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire (2ième Vice-président général) cède la parole à Madame Suzanne CORNÉE (huissier de justice), assistante de Maître Didier GATIMEL (Huissier de justice – 40, rue de Monceau à 75008 Paris) qui confirme qu'en vertu des statuts qui régissent la "S.N.E.M.M" et des constats qu'elle a effectué dans le cadre de ses fonctions, le 82ième congrès national peut s'ouvrir pour laisser place aux délibérations et aux votes qui s'en suivront.

DÉLÉGUÉS NATIONAUX INSCRITS AU SIÈGE SOCIAL	DÉLÉGUÉS NATIONAUX PRÈSENTS ET REPRÉSENTÉS (ouverture du congrès)	QUORUM 20%	ÉCART	% DE PARTICIPATION
1005	719 (physiquement 173)	201	+ 518	71,54

Le 2ième Vice-président général (responsable du protocole) présente le déroulement des différentes animations qui seront traitées au cours des journées du 21 et 22 juin 2017.

1.2 – OUVERTURE OFFICIELLE DU CONGRÈS (heure de l'ouverture)

En tenant compte du quorum et de l'effectif annoncé mais non arrêté, le Président général déclare officiellement l'ouverture de ce 82ième congrès national et prononce les mots de bienvenue à l'ensemble des participants, mais avant de passer aux débats il demande à l'assemblée d'observer un instant de recueillement à la mémoire de tous ceux qui sont décédés depuis la 81ième assemblée générale nationale de l'année 2016, qu'ils soient des sociétaires, des militaires d'active ou des victimes des attentats.

2 – RAPPORT MORAL

Le Président général présente son rapport moral, dont le texte est exposé en annexe 1 du présent procès-verbal.

3 – RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le Secrétaire général présente le rapport d'activité, dont le texte est exposé en annexe 2 du présent procès-verbal.

4 – RAPPORT DU DIRECTEUR DE LA RÉSIDENCE DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

Le Directeur de la Résidence de la Médaille Militaire de Hyères (83) présente son rapport ; celui-ci fait l'objet de l'annexe 3 du présent procès-verbal.

5 – RAPPORT FINANCIER DE LA RÉSIDENCE DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

Le Trésorier général présente le bilan de la Résidence de la Médaille Militaire pour l'année 2016. Se reporter à l'annexe 4 jointe au présent procès-verbal.

6 – RAPPORT FINANCIER DU SIÈGE SOCIAL

Le Trésorier général présente le bilan du siège social pour l'année 2016. Se reporter à l'annexe 5 jointe au présent procès-verbal.

PAUSE DÉJEUNER 11h25

REPRISE DES DÉBATS 13h05

7 – BILANS FINANCIERS ET COMPTES CONSOLIDÉS DES SECTIONS LOCALES ET UNIONS DÉPARTEMENTALES

Le Trésorier général présente le bilan des structures locales et départementales pour l'année 2016. Se reporter à l'annexe 6 jointe au présent procès-verbal.

8 – COMPTES CONSOLIDÉS DE LA SNEMM

Le Trésorier général présente le bilan des comptes consolidés de la SNEMM pour l'année 2016. Se reporter à l'annexe 7 jointe au présent procès-verbal.

Résultat de l'exercice 2016, pour mémoire :

- Siège social	**+**	37 359 €
- Sections locales	**-**	78 392 €
- Unions départementales	**-**	1 038 €
- Résidence de la Médaille Militaire	**+**	137 055 €
Total des comptes combinés	**+**	**94 984 €**

9 – BUDGET PRÉVISIONNEL POUR L'ANNÉE 2017

Le Trésorier général présente le budget prévisionnel pour l'année 2017, celui-ci est mentionné dans l'annexe 8 jointe au présent procès-verbal.

10 – RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Commissaire aux comptes (personne exerçant à titre libéral une profession réglementée dont le rôle est de contrôler la régularité sur l'ensemble de la "S.N.E.M.M", les écritures comptables et la véracité de leurs constatations au regard des documents qui les justifient. Il dispose d'un droit d'alerte et de sanction pour le cas où il constaterait des irrégularités dans la gestion) présente son rapport et malgré quelques améliorations dans la gestion comptable des structures par rapport à l'année précédente, déplore encore pour certains responsables locaux une méconnaissance des textes qui légifèrent l'association nationale ou une inconscience dans la gestion, ces incohérences peuvent avoir des répercussions négatives sur la conclusion du rapport et amener la SNEMM à des sanctions administratives avec éventuellement la perte de l'intérêt général et la désignation d'un administrateur judiciaire.

Le Président général demande aux responsables des structures d'appliquer correctement les textes qui légifèrent notre société nationale, notamment dans la rubrique comptable et que dans le cadre des animations (organisation de voyages ou évènementiels sans rapport avec les buts de la SNEMM "devoir de mémoire"), une section n'est pas un club de loisirs. Il conclut qu'à partir du moment où l'on accepte des fonctions il faut les assumer sinon il faut s'en démettre.

Le Président général rappelle que les bénéfices réalisés lors d'une assemblée générale locale ou d'un congrès départemental ou d'un évènementiel (loto, thé dansant, etc...) sont à reverser, en partie, au service de l'Entraide du siège social et pour l'autre à destination exclusive de l'entraide interne des structures. En aucun cas ces bénéfices sont à intégrer dans le fonctionnement courant.

Le rapport du Commissaire aux comptes fait l'objet de l'annexe 9 jointe au présent procès-verbal.

11 – VIE DES STRUCTURES

Le Secrétaire général adjoint présente la vie des structures

Dissolutions = 20

Conseil d'administration national des 21 et 22 janvier 2016

- 365ème section de Maisons-Laffitte (78)
- 980ème section de Gournay en Bray (76)
- 1029ème section d'Ouistreham (14)
- 1100ème section de Forges les Eaux (76)
- 1219ème section de Decazeville (12)
- 1411ème section de Pouilly sur Loire (58)
- 1734ème section de Sartrouville (78)
- 1750ème section de Bruay la Buissière (62)

Conseil d'administration national 5 et 6 avril 2016

- 636ième section de la Côte Vermeille (66)
- 390ième section de Cognac (16)
- 1608ième de Mervans (71)
- 1763ième section de Combronde (63)

Conseil d'administration national du 5 juillet 2016
- 74ième section d'Épinal (88) ;
- 319ème section de Gaillon / Aubevoye (27) ;
- 565ème section de Saint Marcellin (38) ;
- 701ème section de Bernay (27).

Conseil d'administration national des 3 et 4 novembre 2016
- 41ème section d'Arcachon / La Teste (33)
- 821ème section de Rodez (12)
- 862ème section de Rougemont (25)
- 1107ème section de Barlin et environs (62)

Fusions = 19

Conseil d'administration national des 21 et 22 janvier 2016
- 436ème section de Lagny (77) avec la 611ème section de la Ferté sous Jouarre (77)
- 1094ème section de Château Chinon (58) avec la 1537ème section de Corbigny (58)
- 1330ème section d'Armentières et environ (59) avec la 34ème section de Lille (59)
- 1429ème section de Martigues (13) avec la 1748ème de Fos sur Mer (13)
- 1536ème section d'Evron (53) avec la 214ème section de Laval (53)
- 1709ème section de Villeneuve d'Ascq (59) avec la 1694ème section de Ronchin / Faches / Thumesnil (59)
- 1731ème section d'Evry (91) avec la 1678ème section de Longjumeau (91)

Conseil d'administration national des 5 et 6 avril 2016
- 33bis section de Suresnes Saint Cloud (92) avec la 626ième section de Courbevoie La Garenne (92)
- 172ième section d'Arles (13) avec la 267ième section de Tarascon (13)
- 960ième section de Paray-Morangis (91) avec la 1678ième section de Longjumeau (91)

Conseil d'administration national du 5 juillet 2016
- 840ième section de Rupt-sur-Moselle (88) avec la 1050ième section de Le Thillot (88) ;
- 867ième section de Sarlat-la-Canéda (24) avec la 879ième section de Montignac (24) ;
- 1184ième section de Bourg Saint Maurice (73) avec l'Union Départementale des Sections Locales de Savoie (73) ;
- 1317ième section de Sancergues (18) avec la 1327ième section de Baugy (18) ;
- 1452ième section de La Madeleine (59) avec la 34ième section de Lille (59).

Conseil d'administration national des 3 et 4 novembre 2016
- 988ème section de Villeneuve-le-Roi (94) avec la 117ème section de Charenton (94),
- 1513ème section de Cerizay / Mauléon / Montcoutant (79) avec la 886ème section de Saint-Maixent l'Ecole (79)
- 1599ème section de Melle (79) avec la 1588ème section de Sauze / Vaussais (79)
- 1758ème section de Cassis (13) avec la 828ème section de La Ciotat (13)

Transformation = 1

Conseil d'administration national des 5 et 6 avril 2016
- 1841ième section de Paris devient Union Départementale de Paris (UD 75)

Réactivation d'une structure = 1

Conseil d'administration national 5 juillet 2016
1549ième section de Marignane / Saint-Victoret (13)

12 - EFFECTIFS

L'Administrateur national chef du service des Effectifs présente et commente les différents mouvements de sociétaires qui se sont déroulés au cours de l'exercice de l'année 2016.
La SNEMM se compose de 32 351 membres titulaires, 4 453 membres associés, 10 981 dames d'entraide soit un total de 47 785 sociétaires.
Pour l'année 2016, 42 253 cotisations ont été encaissées.

Recrutement :
Décret du 31 mars 2016, sur 2281 concessions nous avons recrutés 213 adhérents soit 9,33%
Décret du 4 novembre, 2016, sur 1081 concessions nous avons recrutés 199 adhérents soit 18,40 %

Revue au 19 décembre 2016 :
22 988 adresses à envoyer au routeur / 24 400 au tirage
6 399 revues gratuites envoyées pour 246 exonérés de cotisations, 4 841 dames d'entraide veuves (exonérées de droit et 1 312 aux Présidents de section (revue en plus)

13 - ENTRAIDE

La première Vice-présidente générale ayant en charge l'Entraide présente le bilan de l'année 2016, en commençant par un rappel historique :
« Un rappel historique de notre vocation de secours mutuel créée à son origine verra notre société récompensée officiellement le 5 juin 1919 par un décret du Président de la République, Monsieur Raymond POINCARÉ, lui conférant la médaille de vermeil de la Reconnaissance française pour les services rendus pendant la guerre pour ses œuvres de solidarité, puis le médaille d'or le 11 décembre 1938 sous le septennat du Président, Monsieur Albert LEBRUN ».

Les actions du service de l'Entraide portent sur : (pour l'année 2016)

- L'accompagnement financier de nos pupilles pour un montant de 58 060,00 €
- Nos sociétaires dans le besoin pour un montant de 9 600,00 €
- L'attribution d'aides financières ponctuelles, de secours en cas de sinistres, de bourses scolaires (secondaires, techniques et universitaires) pour un montant de 8 100,00 €
- La délivrance de colis de Noël pour un montant de 12 349,60 €
- La gestion annuelle des dons (suivi, remerciements, publication dans la revue, établissement des reçus fiscaux) ; à ce propos, le montant des dons perçus pour 2016 s'élève à 77 456,90 €
- L'étude et le suivi des dossiers d'aides en relation avec la Fédération André Maginot.

14 - CHANCELLERIE

L'Administrateur national, chef du service Chancellerie présente les activités de l'année écoulée ; Pour l'année 2016, 258 mémoires de proposition "Légion d'honneur" ont été traités, 77 mémoires de proposition pour la Médaille Militaire et enfin 22 Mémoires de proposition pour l'ONM. En tout 357 mémoires de proposition ont été exploités.

Avant d'établir un dossier pour un candidat à un ordre national ou à la Médaille Militaire, il est recommandé de prendre connaissance de la Circulaire n° 6200/DEF/CAB/SDBC/DECO/B du 15 avril 2013 (toujours en vigueur) ; ce document concerne les personnes n'appartenant plus à l'armée d'active. Actuellement 60% des dossiers sont incomplets ou ne présentent pas les critères de propositions

15 - LEGS

Au cours de l'année 2016 nous avions 7 dossiers concernant les legs qui ont été finalisés, il s'agit :

- Legs de Monsieur COURBOILLET d'un montant de : 62 233,74 €
- Legs de Monsieur GIRAUD d'un montant de : 15 000,00 €
- Legs de Madame GATHELIER d'un montant de : 4 820,00 €
- Legs de Monsieur GRAGANTI d'un montant de : 24 240, 22 €
- Legs de Monsieur TACK d'un montant de : 19 792,16 €
- Legs de Monsieur DURANTON d'un montant de : 10 097,15 €
- Legs de Monsieur MODIC d'un montant de : 600,39 €

Ce dernier legs de Monsieur MODIC, a été octroyé à 3 associations du VAR, dont la 3ème section de Toulon. Suite à l'envoi des pièces demandées par la société AUXIA, la SNEMM a reçu un virement de 600,39 € qui a été intégralement reversé à la 3ème section de Toulon.

Depuis le début de l'année 2017, le legs de Monsieur le TEXIER a été finalisé pour un montant de 3785,04 €.

Des demandes de remboursement de capital décès instauré par nos aînés nous sont parvenues. Une réponse a été faite leur indiquant que cette pratique était obsolète depuis 2004.

Sont actuellement en cours, les legs de :

- Le legs de Monsieur GALIBERT, une assurance vie d'un montant de : 525,92 €
- Le legs de Madame LARRIEU de ST GAUDENS. Contact a été pris avec le notaire et nous sommes en attente de l'évaluation de ses biens.

Pour cet héritage accordé à la SNEMM, un grand remerciement à ces bienfaiteurs et hommage leur soit rendu.

16 – RÉCOMPENSES – ABANDONS DE TRAITEMENTS

L'Administrateur national ayant en charge les récompenses associatives et les abandons de traitements fait le point des activités effectuées au cours de l'année 2016.

16.1. Les récompenses

Au cours de l'année 2016, il a été traité 2206 diplômes, toutes catégories confondues.

16.2. Les abandons de traitements

Pour l'année 2016, près de 1500 dossiers transmis au Trésor Public.

La répartition pourrait être 70% par nos camarades d'actives et donc les 30% restant par nos anciens qui ne sont plus en activités.

0,5% appartenait déjà à la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire, comme membre associé.

17 – PRÉSENTATION DES CANDIDATS À LA FONCTION D'ADMINISTRATEUR NATIONAL

18 – PROJET PÉDAGOGIQUE

Le Président de l'Union Départementale des Sections Locales de la Médaille Militaire du département des Alpes maritimes, présente un projet pédagogique sur la Réserve citoyenne défense et Éducation nationale Son exposé est suivi de trois courts métrages d'une durée de 25 minutes, ces derniers étant destinés à encourager des actes de volontariat parmi la jeunesse française. Les réactions des délégués sont très diverses sur l'impact que peut amener ce projet ; toutefois des félicitations sont adressées au concepteur de ce programme.

CLÔTURE DE LA FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DU CONGRÈS 16h20

RAVIVAGE DE LA FLAMME SOUS L'ARC DE TRIOMPHE 18h30

19 – RAVIVAGE DE LA FLAMME

Ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe, présidé par le Général LAPORTE MANY (représentant le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, le Général d'armée Benoît PUGA) et Madame Le Maire du 8ème arrondissement, Madame Jeanne d'HAUTESERRE

JEUDI 22 JUIN 2017 DE 09h35 à 11h30 (AMPHITHÊATRE FOCH)

OUVERTURE DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME PARTIE DU CONGRÈS à 9h35

20 – VŒUX, MOTIONS, QUESTIONS

20.1. Intervention du Secrétaire général

- Mise en place d'un vote électronique (634ème section de Landrecies - 59)

Question

L'étude de la mise en place d'un vote électronique pour l'AG 2018, afin que chaque délégué puisse se prononcer en son âme et conscience sur l'ensemble des textes soumis au vote ainsi qu'aux élections.

Réponse

Le vote électronique permet de gagner du temps par rapport à un vote avec bulletin imprimé, sans compter la désignation d'une commission de vote avec plusieurs assesseurs et bien souvent lors du dépouillement plusieurs comptages de voix pour éviter des erreurs. Ce procédé employé pendant plusieurs décennies, certes avec efficacité pour l'époque, a montré sa faiblesse et sa lenteur.
Le vote par correspondance a également été réalisé, mais sa mise en place demandait énormément de moyens, par exemple les enveloppes prépayées pour l'envoi et le retour, le retard dans l'acheminement du courrier sans compter les adresses erronées, l'impression des bulletins, renseigner ceux-ci en noircissant les cases, directives pas toujours compréhensibles entrainant des erreurs et la nullité du bulletin, la présence d'une commission de vote avec plusieurs assesseurs. Ce vote devait se dérouler bien avant la tenue de l'assemblée générale nationale ou congrès avec des risques d'indiscrétion des résultats.
Dans nos statuts actuels concernant le vote électronique il n'est pas précisé si celui-ci est effectué en mode impératif ou représentatif. Pour être plus précis, **"**pour le premier**"** Il s'agit d'un mandat où le sociétaire ayant délégué son droit de vote donne des consignes de vote précises ; **"**pour le second**"** le fait d'être le mandataire ne fait pas de celui-ci l'obligé du mandant, ce dernier vote en son âme et conscience.
Les votes en mode impératif nécessitent une logistique importante avec la mise en place de plusieurs isoloirs équipés d'appareils informatiques et en plus des tierces personnes expliquant aux électeurs la façon de procéder, y compris dans l'isoloir, où est la discrétion du vote ; de plus les votants quittaient les débats pour accomplir leur devoir en créant une perturbation pour le bon déroulement de ceux-ci. Cette formule a été pratiquée lors des congrès de Besançon en 2011 et d'Avignon en 2013 ; ces consultations électorales se chiffraient entre 10 000€ pour la première et 15 000€ pour la seconde.

Dès l'année 2014 nous sommes passés au vote représentatif avec consultation immédiate et sur place donc pas de perturbations dans les débats. Jusqu'à présent il n'y a pas eu de désapprobation de ce procédé. Le coût actuel que cela soit aussi bien pour une assemblée générale ordinaire nationale ou congrès national est de 4 800€, par rapport à 2013 un gain de 10 200€, somme non négligeable.

Conclusion

Vous mentionnez dans votre requête « qui n'avance pas recule et les statuts peuvent être modifiés ». Je ne peux que vous donner raison et vous n'êtes pas sans savoir, si vous lisez les procès-verbaux du Conseil d'administration national que depuis le 07 d'octobre 2015, deux Administrateurs nationaux sont en charge de la révision des textes qui nous régissent. Si vous avez des propositions constructives rien ne vous empêche de prendre contact avec eux, car la fonction d'Administrateur national, peu importe le poste occupé, ne nous octroie pas la détention de la science infuse. Vous souhaitez qu'en 2018 soit mis en place un vote électronique revenant au mode impératif, pourquoi pas mais compte tenu des frais engendrés, les délégués nationaux sont-ils favorables à ce procédé ; la décision leur appartient d'en saisir par écrit le Conseil d'administration national.

- COMPOSITION ET ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (161ème section d'ALÈS – 30)

Question

La 161 SLMM d'Alès a l'honneur de vous présenter une motion pour le prochain congrès de la SNEMM à Paris les 21 et 22 juin 2017.
Cette motion porte sur la composition et l'élection des membres du Conseil d'administration.
Elle appelle l'attention du *Secrétaire Général* sur les dangers prévisibles qui s'annoncent sur le renouvellement de tout ou partie des membres lors de l'élection qui sera proposée aux congressistes 2017. Dans le collège qui nous est demandé de renouveler, il y a toute la composition du bureau national.

Réponse

En effet cela risque de créer une difficulté temporaire dans la direction de la société nationale, car parmi les Administrateurs nationaux sortant, 05 sont membres du bureau national et la question qui se pose est la suivante « que se passera-t-il s'ils ne sont pas réélus ». Si ces Administrateurs nationaux ne sont pas reconduits pour un nouveau mandat ou tout simplement une infime fraction, ne vous inquiétez pas, la "SNEMM" ne s'arrêtera pas, elle sera toujours en marche, il y aura toujours une relève et les nouveaux élus seront comme les anciens tout à fait aptes à remplir les fonctions qui leurs seront confiées, la volonté, le temps et l'expérience s'en chargeant.
Pour l'élection du bureau national il existe deux procédures qui sont effectives :

- La première où chaque Administrateur national peut se porter candidat à une fonction ;
- La seconde où le Président général élu, choisit des Administrateurs nationaux en fonction des buts qu'il se soit fixé pour le devenir de la société nationale.

L'ensemble des candidats de la première et de la seconde procédure est soumis à un vote à bulletin secret et c'est les Administrateurs nationaux qui se prononcent en connaissant les échéances des mandats de leurs pairs appelés à une fonction au bureau national.
La société nationale est administrée par un conseil d'administration constitué de 12 à 24 membres au maximum (l'effectif de 24 membres est imposé par la loi de 1901 concernant les associations reconnues d'utilité publique ou les associations de chasse) ; le renouvellement de chaque demi collège est donc de 12 membres au maximum. Cela signifie que la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire peut fonctionner avec uniquement 12 Administrateurs et c'est aux délégués nationaux au moment du vote de bien réfléchir aux conséquences de leur choix, car l'arbitrage est détenu par eux. Pour rappel, vous mentionnez dans votre lettre qu'en 2004 nous étions 50 Administrateurs, en complément il aurait fallu préciser pour les nouveaux adhérents et délégués nationaux qu'à cette époque il existait deux entités qui s'appelaient :

- Société Nationale « Les Médaillés Militaires », inscrite au registre national des Mutuelles sous le n° 775 670 458 et régie par le Code de la mutualité et dont le nombre d'Administrateurs nationaux était limité à 42 ;
- L'Association de l'Orphelinat et des Œuvres des Médaillés Militaires, dépendante de la Loi de 1901 dont le nombre d'Administrateurs nationaux était limité à 50.

Pour information les deux conseils d'administrations se réunissaient le même jour et dans la même salle ; la grande majorité des Administrateurs nationaux appartenaient aux deux associations d'où des réunions allant jusqu'à 52 membres.
Pour rappel, souvenez-vous du 74ème congrès national de Vichy dans le département de l'Allier le 09 juin 2009 ou seulement 03 candidats ont été élus sur 38 postulants. En conséquence immédiate la société nationale ne pouvait plus être administrée du fait d'un manque de membres ; exceptionnellement par un vote à bulletin secret les délégués nationaux ont reconduit les candidats sortants dans leurs fonctions jusqu'au nouveau vote pour obtenir le quota des Administrateurs nationaux, cette année-là c'était une consultation électorale par correspondance.
Dans la motion présentée il est fait état de limiter à 03 le nombre de mandats au Conseil d'administration national soit 12 ans au maximum. Cette requête ne peut être appliquée que si seulement elle figure dans les textes qui nous régissent, donc une modification des articles et une présentation en assemblée générale ordinaire nationale

ou congrès national pour le règlement intérieur et une assemblée générale nationale en session extraordinaire pour les statuts. En approfondissant votre pensée pertinente, il faudrait également revoir les autres mandats au sein des structures que sont les Unions Départementales et les Sections Locales et éventuellement la suggestion d'un non cumul des fonctions.

Conclusion

Certes il faut repenser le fonctionnement de notre association nationale, elle a évolué depuis le début du 20ème siècle et c'est un bien, mais elle est soumise à plusieurs critères dont nous sommes tributaires :

- La loi de 1901 ;
- Les administrations de tutelle ;
- Le Ministère des finances et ses contrôles.

Malgré des bonnes volontés de changement des élus nationaux que sont les Administrateurs et les délégués, la barrière citée précédemment ne permet pas toujours d'être satisfait et bien souvent dans l'incompréhension de nos sociétaires. Compte tenu de notre "Reconnaissance d'Utilité Publique" nous ne sommes pas une association dite amicale et nous n'avons pas les mêmes obligations.

➢ ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT (333ème section d'HENNEBONT – 56)

Question

Pour les sections de plus de 40 adhérents, serait-il possible d'élire en plus du Président de droit et du délégué élu, un délégué suppléant.

Réponse

L'on peut toujours prévoir une suppléance dans une fonction, mais pour cela il faut modifier les textes qui nous régissent.
Actuellement il existe qu'en cas d'absence d'un délégué titulaire, celui-ci peut accorder son pouvoir à un autre délégué qu'il soit de sa structure ou d'une autre. Pour l'instant cela semble être bien accepté.

Conclusion

La représentation d'une Section Locale est égalitaire et ne tient pas compte du nombre de sociétaire et le fait de demander un petit plus en fonction de l'effectif défavorise la structure qui se trouve en-dessous de la proposition mentionnée.
Cette requête peut éventuellement être examinée dans la réécriture des textes qui nous régissent et qui seront soumis obligatoirement à l'approbation des délégués nationaux ; la porte n'est pas fermée.

20.2. Intervention du chef de service Chancellerie

Réponse à la 1327ème section de Baugy (18)

Il ne faut surtout pas faire la comparaison entre les personnes faisant partie de l'armée d'active et les personnes n'en faisant plus parti, les conditions ne sont pas comparables. Une personne proposée lors de son activité perd automatiquement le bénéfice d'une proposition à la médaille militaire ou à l'O.N.M ; il est nécessaire de refaire un mémoire de proposition lorsque cette personne prend sa retraite militaire.
Dans la réserve opérationnelle, très peu, voir aucune médaille militaire n'est accordée. Pour l'O.N.M, elle est proposée au réserviste ayant un E.S.R depuis plus d'une vingtaine d'années car ces personnes ne peuvent prétendre à la médaille militaire.

Réponse à l'U.D 56

Depuis cette année la liste des promus à la L.H, M.M et O.N.M est mise sur le site.
Pour information un diplôme présidentiel d'État (L.H, M.M, O.N.M) ne peut être remis par une société privée (exemple : SNEMM) mais uniquement par un organisme d'État (Grande chancellerie ou Préfet représentant l'État).

20.3. Intervention du Trésorier général

➢ UD 03

Question

Jusqu'en 2015, nous avons été subventionnés par le Conseil Général à hauteur de 760€ pour le fonctionnement annuel, et environ 300€ pour nous aider lors de nos congrès ou nos assemblées générales. Ces subventions, plus le retour d'environ 150€ de la SNEMM (0,50€ par adhérent) et quelques petits bénéfices lors des ventes de petits matériels, nous permettaient de couvrir convenablement nos frais annuels (gerbes, frais de fonctionnement et administratifs, indemnités de déplacements, etc...). Depuis 2016, le nouveau Conseil Départemental nous a refusé toutes subventions tant pour le fonctionnement que pour nos AG annuelles. Il ne nous reste plus que la subvention de la SNEMM et

quelques petits bénéfices très limités, ce qui ne nous permet plus d'assurer notre mission sur tout le département. Comment faire avant de tout abandonner faute de moyens financiers suffisants ?

Réponse

L'allocation que le Siège octroi aux UD est de 0,55€ pour les membres titulaires et membres associés et de 0,25€ pour les veuves et dames d'entraide. Beaucoup d'UD reçoivent des subventions. Les UD n'ont pas les mêmes charges que le Siège. Je reconnais que pour certaines UD ayant un faible nombre de structures, ils connaissent certaines difficultés, je ne reste pas insensible à cette question, mais sachez que la quote-part reversée aux UD annuellement est de l'ordre de 20 000€ représente une ressource en moins sur le budget de fonctionnement du Siège, de plus vu la déflation de nos effectifs tous les ans ou les adhésions ne compensent pas les déflations dus aux décès et radiations. Le Siège fait une gymnastique très importante pour rester dans les clous, d'autre-part, la cotisation n'a pas été augmentée depuis des années, le Siège fait tant que mieux avec ce qu'il a.

- UD 30

Question

La plupart des Conseils départementaux n'accorde plus de subvention aux Unions départementales en raison des restrictions budgétaires mais aussi parce que les structures dépendent du siège déclaré à la Préfecture de Paris.
Les seules ressources proviennent de la quote-part.
Les cotisations payées au siège après le 30 juin ne sont jamais reversées aux Unions Départementales. L'UD 30 formule à nouveau le vœu que les sections règlent directement la quote-part aux Unions Départementales en même temps que celle du siège.
Pour une répartition équitable il convient d'aménager l'imprimé bordereau d'envoi de fonds.
Les sections sans Union Départementale ou non affiliées ne sont pas concernées.

Réponse

Ce n'est pas le cas pour toutes les UD ou structures au sujet des subventions. Je prends le cas de mon département, si la subvention est justifiée, il n'y a aucun problème pour la recevoir. D'autre-part, je reçois au niveau du Siège beaucoup de subventions que je restitue aux structures et UD de la part des réserves ministérielles, des députés, des conseils départementaux, etc....

Pour les cotisations payées après le 30 juin je m'insurge sur cette question. Tout d'abord dans un premier temps, si les Présidents d'UD incitaient les sections dépendantes de leur UD à payer les cotisations en temps et en heure auprès du Siège, cette question n'aurait pas lieu d'être. Une grosse majorité de Présidents le font déjà. Pour répondre à la question des cotisations payées après le 30 juin, la quote-part 2016 a été envoyée entre le 24 et 26 octobre 2016 et pour certaines entre le 14 et le 15 novembre 2016, donc vous voyez que les cotisations arrivées après le 30 juin sont prises en compte pour la quote-part. Effectivement, il y a des sections qui paient leurs cotisations en décembre voir en janvier de l'année d'après, mais elles sont infimes.

- UD 89

Question

Rappel au Président de l'Union Départementale et aux Présidents des sections, lors de l'envoi des convocations des réunions annuelles, obligation de joindre à chaque adhérent la copie du bilan de gestion de l'exercice de l'année, ceci permettrait la parfaite connaissance des comptes pour demander le quitus (sauf su déjà appliqué par toutes les sections et les UD).

Réponse

Les structures avant de présenter le bilan à leurs adhérents lors des assemblées générales, pour donner quitus au Trésorier et à l'équipe dirigeante, font valider les comptes par le ou les vérificateurs aux comptes.

Pour le Siège, nous appliquons les mêmes mesures, avant que les délégués nationaux puissent statuer et voter les différents bilans de la Société, les bilans doivent être validés par le Commissaire aux comptes. Cette validation ne peut se faire que lorsque tous les bilans sont clos. Au 12 juin 2017, il reste à valider le bilan de l'exercice 2016 des structures et UD, car à ce jour j'exploite encore des bilans qui arrivent et la totalité des bilans seront validés entre le 13 et 15 juin 2017. Même réponse pour la 634ème section de Landrecies (59).

20.4. Intervention du Président général

- MÉDAILLE FOCH (43ème section de Lorient - 56)

Question

Jusqu'à ce jour les adhérents très méritants de la section étaient récompensés lors de l'A.G par l'attribution d'une médaille à l'effigie de FOCH. Hors, il est dommageable que cette distinction ne soit plus renouvelée d'autant plus que celle-ci était payée par la section. Pour éviter tout stock à la SNEMM ne serait-il pas possible d'envisager de

demander aux différents présidents d'UD de faire le point avec leurs sections à une date qui serait à fixer afin que celles-ci se déterminent en fonction des quantités qu'ils souhaitent décerner au moment de l'A.G.

Réponse

Elles sont arrêtées par le siège mais elles peuvent être commandées directement à la Monnaie de Paris.

- DÉLAI D'OBTENTION DE LA MÉDAILLE MILITAIRE (203ème section de Moulins – 03 et UD 03)

Question

Les demandes pour l'obtention de la Médaille Militaire sont acceptées pour quelques-unes la première année ou la deuxième, et pour d'autres, il faut attendre vraiment de très nombreuses années sans explication. Nous avons eu l'exemple dans l'Allier où un ancien d'AFN a obtenu sa médaille après quatorze demandes successives à Pau. Les membres Associés qui se sont inscrits auprès des sections dans l'espoir d'obtenir plus rapidement leur décoration finissent pour certains par se lasser, et même démissionner. Que faire pour les convaincre de persister dans leur demande dans ces cas-là ?

Réponse

Si les membres Associés rentrent à la SNEMM uniquement pour obtenir plus rapidement leur Médaille Militaire ou autre, inutile d'adhérer. La qualité vaut mieux que la quantité !

- SITE SNEMM (sections de l'UD 30)

Question

La communication passe par le net. L'UD 30 suggère que le site soit modifié en ajoutant de nouvelles rubriques, hors connexion adhérent, à partir de l'onglet « La SNEMM ».
1°) Rubrique « Organisation » (affichage d'une carte administrative de la métropole et des départements et territoires d'outre-mer. En cliquant sur le numéro du département une fenêtre indiquerait la localisation des structures, l'adresse géographique et messagerie).
2°) Rubrique « Textes législatifs » (statuts et règlement intérieur).
3°) Rubrique « Adhésion » (Pourquoi adhérer – Bulletin d'adhésion).
Ces rubriques doivent être accessibles aux visiteurs.
Les sites des ordres nationaux et autres associations offrent ces possibilités.

Réponse

Tout est possible, c'est une question de coût et de budgétisation.

- MÉMOIRE DE PROPOSITION POUR L'ONM (1327ème section de Baugy - 18)

Question

La déclaration du Général GEORGELIN lors de notre dernière assemblée générale, déclaration laissant comprendre qu'il ne souhaitait pas voir attribuer l'Ordre National du Mérite aux titulaires de la Médaille Militaire, a laissé pour le moins perplexe, voir déçus, certains de nos adhérents.
Tout d'abord est-il possible de connaître la position du nouveau Grand Chancelier, le Général PUGA, sur cette question ?
Ensuite, quelle est la position de la chancellerie de la SNEMM et est-il toujours nécessaire et utile d'établir des mémoires de proposition à l'ONM ou sont-ils systématiquement voués à l'échec ?

Réponse

La réponse sera faite par le Général PUGA lors de son discours.

- ORDRE PROTOCOLAIRE DE LA MÉDAILLE DES BLESSÉS DE GUERRE (2ème / 1394ème section de Nice – 06 et de l'UD 06 et de la 40ème section de Monaco)

Question

Nous émettons le vœu que le décret de la Médaille des blessés de guerre soit modifié pour qu'il lui fixe un rang protocolaire, à sa juste place, après la Croix de la valeur militaire puisque la blessure de guerre ou les blessures de guerre sont un titre ou des titres de guerre individuels (chaque étoile émaillée, rouge vif, apposée sur le ruban correspond à un titre de guerre individuel) au même titre que la citation porte attribution de la Croix de guerre ou la Croix de la valeur militaire. Ces titres individuels sont éligibles à une candidature dans l'Ordre de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire.

Réponse

Une motion sera adressée au Ministre des armées.

➢ RÉPONSES À UN SOCIÉTAIRE (117ème section de Charenton – 94)

Question 1

Destitution : le procès-verbal de l'assemblée générale 2016 officialise la destitution de 22 présidents de structures.

Réponse

Après étude au cas par cas des 22 sections, seules 4 Présidents de sections et 1 Président d'UD ont été destitués.

Question 2

Vote des résolutions en AG : mode de scrutin inégalitaire et répartition arbitraire des pouvoirs.

Réponse

Les votes se font conformément aux statuts de l'année 2013 (article 10 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE OU CONGRÈS). Ne pas oublier que ces statuts ont été acceptés en session extraordinaire lors de la 77ème assemblée générale à Saint-Maixent l'École (49) le 20 juin 2012, par 96,65% des suffrages exprimés et par la suite validés par le Ministère de l'intérieur (arrêté du 26 février 2013).

Question 3

Ingérence du siège dans le fonctionnement normal d'une structure, contredisant publiquement la décision du comité.

Réponse

Dans le règlement intérieur de l'année 2010, toujours en vigueur et qui doit être réétudié par le Conseil d'administration national, accepté lors de la 75ème assemblée générale ordinaire à Maisons-Alfort (94) le 16 juin 2010 par 100% des suffrages exprimés, approuvé par le Ministère de l'intérieur le 26 juin 2010, précise dans l'article R 13.7 Dissension :
« En cas de dissension grave au sein de l'une des structures de la "S.N.E.M.M", le conseil d'administration de la "Société", peut de sa propre initiative ou sur la demande du comité ou du conseil d'entraide de la structure concernée, provoquer une assemblée générale extraordinaire. Cette réunion générale est présidée par un membre du bureau national, assisté d'au moins un administrateur. En fonction de la conclusion prise au cours de cette assemblée, le conseil d'administration se prononcera par une décision appropriée ».
De ce fait lorsque le siège social est saisi d'un "problème" par un sociétaire, il est en droit d'intervenir.

Question 4

Le siège a-t 'il transmis au voyagiste « monclubvoyage » le listing et les adresses e-mail des adhérents, sans leur accord préalable ? Charte éthique imposée aux adhérents : « Ne pas utiliser les listes de diffusion ou l'annuaire des membres afin de protéger la vie privée des adhérents ».

Réponse

Un courrier a été transmis à tous les Présidents de sections afin de nous adresser les mails de leurs adhérents, ceux qui ne souhaitaient pas que nous les transmettions nous l'on fait savoir (très peu) et leur adresse a été supprimée de notre fichier.

La société ne s'est pas transformée en « Tour Opérateur », le site « MonclubVoyage » est un organisme qui est uniquement réservé aux comités d'entreprise avec des offres préférentielles pour ses salariés, nous avons pu en faire bénéficier à tous nos adhérents. Les remontées sont très positives.

21 – INTERVENTION DE L'ADMINISTRATEUR NATIONAL RESPONSABLE DES IMMOBILISATIONS

➢ IMMOBILISATIONS HORS SIÈGE SOCIAL ET RÉSIDENCE DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

Monsieur Norbert DAUBA prend la parole et se présente. Il est l'administrateur chargé du recensement des biens immobilisés se trouvant dans les structures (matériel informatique, drapeaux ....).
Il remercie les Présidents des structures pour les réponses qui lui sont d'ores et déjà parvenues (68%) et interpelle ceux qui ne l'auraient pas encore fait.
Il rappelle l'importance de cette mission confiée par le Président Général et il réclame une forte mobilisation.
Il annonce qu'il relancera les retardataires dès le mois de septembre 2017 pour une finalisation en fin d'année.

PAUSE DÉTENTE 10h40 à 11h

22 – VÉRIFICATION DU VOTE ÉLECTRONIQUE

Il est procédé à la vérification du fonctionnement des boitiers électroniques sous la responsabilité de la **"**société PRAKTICE**"** et de Madame Suzanne CORNÉE (huissier de justice), assistante de Maître Didier GATIMEL (Huissier de justice).

23 – VOTES CONCERNANT LES DIFFÉRENTS RAPPORTS ET LA VIE DES STRUCTURES

Avant de passer aux votes concernant les différents rapports et la vie des structures, il est procédé à la vérification du bon fonctionnement des boitiers électroniques, sous la responsabilité de la société PRAKTICE et de Madame Suzanne CORNÉE (huissier de justice).

OBJET	OUI	NON	NSP
RAPPORT MORAL	562	142	5
RAPPORT D'ACTIVITÉ	584	116	6
RAPPORT FINANCIER DU SIÈGE SOCIAL	518	186	5
RAPPORT RÉSIDENCE DE LA MÉDAILLE MILITAIRE	669	36	4
COMPTES RÉSIDENCE DE LA MÉDAILLE MILITAIRE	609	68	6
COMPTES CUMULÉS DES SECTIONS ET U.D	543	144	6
COMPTES CONSOLIDÉS DE LA "S.N.E.M.M"	527	160	6
BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	538	142	8
Transformation 1841ème section de Paris qui devient Union Départementale de Paris (UD75)	627	57	7
Réactivation 1549ème section de Marignane / Saint-Victoret (13)	686	5	6
Dissolution de la 365ème section de Maisons-Laffitte (78)	654	29	9
Dissolution de la 980ème section de Gournay en Bray (76)	656	28	8
Dissolution de la 1029ème section de Ouistreham (14)	659	18	9
Dissolution de la 1100ème section de Forges les Eaux (76)	659	12	10
Dissolution de la 1219ème section de Decazeville (12)	664	14	8
Dissolution de la 1411ème section de Pouilly sur Loire (58)	634	37	9
Dissolution de la 1734ème section de Sartrouville (78)	661	9	10
Dissolution de la 1750ème section de Bruay la Buissière (62)	650	16	11
Dissolution de la 1636ème section de la Côte Vermeille (66)	648	15	14
Dissolution de la 390ème section de Cognac (16)	622	60	10

Dissolution de la 1608ème section de Mervans (71)	615	49	10
Dissolution de la 1763ème section de Combronde (63)	620	46	12
Dissolution de la 74ème section d'Épinal (88)	582	94	9
Dissolution de la 319ème section de Gaillon / Aubevoye (27)	626	42	11
Dissolution de la 565ème section de Saint Marcellin (38)	615	50	10
Dissolution de la 41ème section d'Arcachon / La Teste (33)	612	74	9
Dissolution de la 821ème section de Rodez (12)	640	48	8
Dissolution de la 862ème section de Rougemont (25)	645	51	7
Dissolution de la 1107ème section de Barlin et environs (62)	612	56	10
Dissolution de la 701ème section de Bernay (27)	645	43	9

PAUSE DÉJEUNER 11h30

OUVERTURE DES TRAVAUX DE LA TROISIÈME SESSION DU CONGRÈS 13h05

24 – ÉLECTION DU ½ COLLÈGE DES ADMINISTRATEURS NATIONAUX

Avant de passer aux votes concernant l'élection du ½ collège des Administrateurs nationaux, il est procédé à la vérification du bon fonctionnement des boitiers électroniques, sous la responsabilité de la société PRAKTICE et de Madame Suzanne CORNÉE (huissier de justice).

Après des explications succinctes sur le vote, il est rappelé que pour être élu il faut totaliser sur son nom 359 voix. Ce vote s'effectue en présence Madame Suzanne CORNÉE (huissier de justice).

Les résultats de l'élection seront communiqués seulement après le vote concernant les quatorze candidats.

CANDIDATS	OUI	NON	NSP	ÈLU	NON ÈLU
DAVENNES Joël	695	7	6	Élu	
SAYOS Maryvonne	652	53	4	Élue	
MAURY Jean-Claude	569	134	5	Élu	
DOMINATI Edmond	485	219	5	Élu	
GAUTHIER Robert	429	275	5	Élu	
LAUSEIG Louis	406	261	8	Élu	
DUMAS Michel	402	274	8	Élu	
MARTIN Jean-Paul	392	313	4	Élu	
LEMAIRE Jean-Pierre	383	322	4	Élu	
RAVEAUX Jean-Paul	338	363	7		Non élu
DUCQ Philippe	320	383	6		Non élu
BERTHON Raymond	301	375	8		Non élu
BEAULIEU Jean-Pierre	269	415	10		Non élu
MARCADEUX Christian	266	425	6		Non élu

L'Administrateur national ayant en charge le protocole, demande que les Administrateurs élus et réélus montent sur la scène pour une présentation finale et statique.

Le Président général demande à Madame Marie-Françoise RICHARD, Administratrice sortante ne se représentant pas et à Monsieur Christian MARCADEUX, Administrateur national sortant et non réélu de bien vouloir monter sur la scène pour une dernière présentation et demande à l'assistance de les applaudir pour le travail accompli au cours des seize années de mandat.

25 – INVICTUS GAMES

La "S.N.E.M.M" soutien l'équipe cycliste dans le trophée des champions et a contribué à l'équipement des sportifs (tous des militaires en activité, handicapés à vie à la suite de leurs blessures) ; en plus elle a participé à l'achat de flèches pour l'entrainement de l'équipe de tir à l'arc.

Un film est projeté sur écran, retraçant l'activité de "INVICTUS GAMES", cette projection a ému l'ensemble des participants, pour information :

- avec 37 médailles, la France se distingue lors des "Invictus Games 2016" qui se déroulaient du 8 au 12 mai 2016 à Orlando, en Floride. Les 31 militaires français en lice remportent 11 médailles d'or, 11 d'argent et 15 de bronze, dans de nombreuses épreuves telles que la natation, le cyclisme, le tir à l'arc et l'aviron. En athlétisme, les Tricolores glanent 6 médailles d'or. Au-delà de la compétition sportive, il s'agit avant tout d'une étape importante dans le processus de reconstruction des blessés de la Défense.

En fin d'intervention de l'adjudant-chef David TRAVADON, Capitaine de l'équipe (Centre National des Sports de la Défense) remercie très chaleureusement la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire pour son soutien moral et matériel et demande aux sociétaires d'aller chercher les médaillés militaires et d'arrêter de créer des problèmes en interne qui sont nuisibles à l'association, vous devez œuvrer tous dans un même but (très forts applaudissements des congressistes).

Le Président général précise que s'il est réélu Président général, il se rendra à TORONTO (Canada) pour assister et encourager l'équipe de France et qu'il se trouvera dans la tribune officielle en présence du Chef d'État-major de l'armée canadienne, il précise également qu'il sera accompagné d'un couple dont l'époux est un grand blessé médaillé militaire et sa femme est Dame d'entraide (prise en charge par la "S.N.E.M.M").

PAUSE DÉTENTE 14h - 14h30

26 – INTERVENTION DE L'ANMONM

Monsieur Michel LEBON, Président national de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite (A.N.M.O.N.M), remercie notre Président général pour cette invitation à la clôture du congrès et souhaite dans l'avenir un plus grand rapprochement entre son association et la "S.N.E.M.M".

27 – INTERVENTION DU SOUVENIR FRANÇAIS

Monsieur Bernard CHOPIN, Vice-président national du "Souvenir Français", représentant Monsieur Serge BARCELLINI, Président national, remercie notre Président général pour l'invitation à ce congrès national et souhaite à son tour un rapprochement associatif réunissant les principales décorations afin de rendre plus crédible nos représentations dans la société civile.

28 – UN AVENIR ENSEMBLE

La S.N.E.M.M et la Fondation, s'engagent à faire connaître et à promouvoir l'action de la Fondation, et notamment le dispositif de parrainage auprès des décorés de la Médaille Militaire, le deuxième Vice-président général référent auprès de la Fondation "Un Avenir Ensemble" et Madame Pascale COGET, Directrice de cette "Fondation", présentent et commentent les buts de cette institution :

- mener des actions de sensibilisation au niveau national, auprès des Médaillés Militaires pour les mobiliser à devenir parrain et accompagner ainsi, du lycée jusqu'à l'insertion professionnelle, un élève méritant issu de milieux défavorisés ou modestes, repéré par les autorités éducatives en classe de seconde ;
- il est à préciser que le parrain ne subvient pas aux besoins financiers du filleul mais participe au support moral en tant que conseiller.

Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez joindre la Directrice de "Un Avenir Ensemble" aux numéros suivants : 07.87.05.06.34 ou 01.40.62.84.31

29 - INTERVENTION DU GRAND CHANCELIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

15h40 : Arrivée du Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, le Général d'armée Benoît PUGA et discours d'accueil du Président Général.

Vous pourrez retrouver l'intégralité du discours d'accueil du Président Général et du discours du Grand Chancelier de la Légion d'honneur sur notre site internet rubrique le président communique.

30 – CLÔTURE DU 82ième CONGRÈS NATIONAL

Le Président Général clôt l'Assemblée Générale et remercie les délégués pour leur attention.

Le, 23 juillet 2017

Le Secrétaire général
Louis Lauseig

Le Président général
Jean-Paul Martin

Délégué national

Administrateur national

27.06.2015

"ANNEXE 1"
Au procès-verbal du 82ième congrès national (21 et 22 juin 2017)
Rapport Moral du Siège par Le Président Général

Nous voici donc à nouveau réunis, moment privilégié de dialogue, de rencontre et d'échange et je m'efforcerai qu'il en soit ainsi tout au long de ces deux journées.

Après quatre années difficiles, je peux dire que La SNEMM est devenu une association saine qui tourne beaucoup mieux malgré le pessimisme de certains, toujours les mêmes en général, et les éternels empêcheurs de tourner en rond, spécialistes de tout mais courageux en rien.

Une association qui tourne mieux malgré quelques disfonctionnements concernant certaines structures dans leur fonctionnement, et dont j'aurai l'occasion de vous en parler plus longuement, mais désormais en parfaite coordination avec les diverses dispositions relatives au régime juridique des associations régies par la loi du 1er juillet 1901 et avec ses agréments.

En parfaite coordination car malgré notre respectabilité et notre renom nous sommes tenus à certaines règles de fonctionnement.

Des règles de fonctionnement que vous connaissez tous, car souvent évoqué lors de mes déplacements, mais qu'il convient encore et toujours de rappeler compte-tenu de leurs importances.

La plus importante est celle imposée par notre « Reconnaissance d'utilité publique ».
Ce label acquis par nos anciens et qui est aujourd'hui le nôtre implique la plus grande rigueur, en particulier le fait de nous conformer aux statuts définis par le ministère de l'Intérieur et aux directives des services fiscaux du ministère des Finances.

Il nous rappelle que nous avons des droits, certes, mais aussi des devoirs, car la vie d'une association n'est pas sans obligations, spécialement lorsqu'elle détient cette reconnaissance.

Décrétée par le Conseil d'État**,** cette reconnaissance d'utilité publique est une spécificité qui vise uniquement les fondations et associations de statures nationales disposant d'une certaine assise financière et attestant d'un rayonnement significatif à vocation nationale.
Il faut savoir qu'elle peut être retirée à tout moment si des dysfonctionnements graves sont constatés. Il peut s'agir, par exemple, d'un changement des statuts de l'association, de leur violation, ou de tout autre manquement à ses engagements et obligations.

La seconde règle tout aussi importance à laquelle nous sommes soumis découle de cet « intérêt général » dont nous avons demandé récemment de relever.

Pour rappel, la notion d'intérêt général est uniquement appréciée par l'administration fiscale, car il n'existe pas de procédure d'agrément et le statut d'utilité publique ne procure pas cette qualification.

Se penser d'intérêt général, comme le font certaines associations afin d'émettre des reçus fiscaux, fait peser un risque important en cas de contrôle.

Un positionnement concret est une absolue nécessité. Selon les textes et pour être dans les conditions d'éligibilité pour la délivrance des reçus fiscaux, l'association doit intervenir soit dans le domaine social, soit culturel, sportif, éducatif, ou philanthropique, et ses activités ne doivent pas être réservées à un cercle restreint de personnes. En bref être ouverte à tous.

Ouverte à tous, nous le sommes aujourd'hui et en parfaite conformité avec le dernier décret n°0109 du 10 mai 2017 dans son article 15. Je le cite :
L'association régulièrement déclarée ou inscrite doit, pour satisfaire à la condition d'objet d'intérêt général mentionnée à l'article 25-1 de la loi du 12 avril 2000 susvisée, inscrire son action dans le cadre d'une gestion désintéressée et d'une absence de but lucratif, demeurer ouverte à tous sans discrimination, et présenter des garanties suffisantes au regard du respect des libertés individuelles. Sauf exception législative ou réglementaire, son action ne doit pas se limiter à la défense du seul intérêt collectif de ses membres.

D'intérêt général et ouverte à tous nous le sommes donc aujourd'hui par une demande officielle auprès des services de Bercy appuyé par un argumentaire très détaillé et par une implication effective sous forme de partenariat ou de convention. Parmi les principales :
L'association ADICARE, créée en septembre 1989 par le Professeur CABROL, qui a contribué à la création de l'**Institut de Cardiologie du groupe PITIÉSALPÊTRIÈRE.**
Notre action :

Un partenariat à double objectif : Sensibiliser l'ensemble de nos adhérents sur ce combat que mène cette association par l'intermédiaire de notre revue et contribuer, à notre niveau, au financement de leurs programmes de recherche.

L'association Prader-Willi France, créée en 1996 pour informer les familles et les professionnels sur le syndrome de Prader-Willi, pour contribuer à améliorer la vie des personnes atteintes et encourager la recherche. Cette association rassemble près de 700 enfants et adultes atteints de ce syndrome.

Notre action :

Un partenariat également à double objectif : sensibiliser nos adhérents mais également les soutenir dans la recherche ainsi que dans l'amélioration de vie des personnes atteintes.

La Ligue contre le Cancer, ONG indépendante qui repose sur la générosité du public et sur l'engagement de ses militants.

Notre action :

Un soutien financier à l'échelon de siège national dans le cadre de la recherche fondamentale et clinique.

La réserve citoyenne (Défense Nationale) :

Un partenariat officiel avec la Réserve citoyenne Défense nationale a été scellé par arrêté du *3 novembre 2014 (JORF n°0262 du 13 novembre 2014).*

Notre action :

- ***Mener, au profit des forces armées ou des formations rattachées, des actions vers la société civile visant à promouvoir l'esprit de défense et participer au devoir de mémoire.***
- ***Participer, en liaison avec les autorités militaires, à l'enseignement de la défense, particulièrement dans le domaine de la citoyenneté et au profit des jeunes.***
- ***Aider ou participer à des actions sociales et matérielles au profit des membres de nos Armées, victimes du devoir et admis dans des établissements hospitaliers ou médicalisés.***
- ***Organiser ou participer, avec ou sans collaboration d'organismes œuvrant dans le cadre de grandes causes nationales ou locales, à des actions à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, culturel, en lien avec l'objet de la « Société ».***

La réserve citoyenne (Education Nationale)

La réserve citoyenne de l'Éducation nationale constitue une forme d'engagement bénévole au service de l'Ecole de la République. Elle est, pour l'institution scolaire, l'occasion de mobiliser les forces vives de la société civile, au-delà des différentes composantes de la communauté éducative et des acteurs qui interviennent déjà dans un cadre associatif ou ponctuellement.

Notre action :

Agir en tant que maillon du réseau d'intervenants extérieurs dédiés à l'éducation citoyenne auprès des jeunes générations.

Manifester notre engagement fort au service de l'École de la République.

Soutenir financièrement les actions comme celles du collège Elie Faure de St Foy la Grande ou celle des 4L Trophy de l'IUT de Bordeaux.

La résidence de la Médaille Militaire

Notre résidence, classée Résidence autonomie, fait partie des établissements autorisés à héberger des personnes âgées (EHPA). **Ces établissements sociaux et médicosociaux, qui relèvent de la loi 2002-02 du 2 janvier 2002,** sont soumis aux dispositions du code de l'action sociale et des familles (CASF) tant pour leur gestion administrative que pour la prise en soins des personnes accueillies. L'article L. 311-7 du CASF soumet les EHPA à l'élaboration d'un règlement de fonctionnement qui définit les droits de la personne accueillie et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement.

Notre action :

Offrir la possibilité à toute personne de séjourner à la résidence de la Médaille Militaire à titre permanent, tout en donnant la priorité à nos sociétaires.

La Fondation « Un Avenir Ensemble »

Le but de cet organisme, également reconnu d'utilité publique, est de permettre à des jeunes méritants de construire leur avenir professionnel sous le parrainage d'un décoré des trois ordres (Légion d'honneur, Médaille Militaire, ordre national du Mérite).

Cette fondation met en place un double soutien moral et financier au profit des filleuls et les insère dans un réseau de partenaires, entreprises et institutions.

Notre action :

Notre action consiste en un soutien financier à l'échelon du siège national et de ses structures. Également d'un soutien humain (parrainages) en fonction des demandes de la fondation.

Et pour bientôt un partenariat avec la Renaissance Française, fondée le 27 avril 1916, reconnue d'utilité publique, placée sous le haut patronage des affaires étrangères, de l'intérieur, de la défense et de l'éducation.

La Renaissance Française est une institution qui a pour objet de participer au rayonnement de la langue française, de sa culture et des valeurs de la francophonie dans le monde. Elle a aussi pour mission de distinguer les mérites. Des mérites comme cette médaille d'or déjà reçu par notre société, de leur part, le 11 décembre 1938.

Nos actions futures :
Un soutien actif du développement de la francophonie par nos structures implantées à l'étranger (au Canada, en Belgique ou à Pondichéry un bout de notre France en Inde).

Mais également avec la CABAT un partenariat permettant :
De croiser les fichiers blessés Médaillés militaires afin de faire intervenir notre service «Entraide » qui se traduira par :
La visite par les Présidents des Unions départementales aux Blessés dans les différents HIA (éloignement géographique).
De faire remonter par les sections, toute information sur des éventuels blessés involontairement oubliés.
De recréer du lien avec des Blessés ou d'anciens Blessés se sentant abandonné par l'Institution : prise de contact amical, invitation à différentes cérémonies ou activités festives (galette des rois, méchoui, etc...).
De rendre différents petits services aux familles : garde d'enfants, accompagnement à la gare, arrosage de plantes pendant les absences, etc….).
Egalement, et toujours dans cet esprit, un projet de création d'une cellule emploi et reconversion au sein de la SNEMM en faveur des blessés de la défense ainsi que des actifs. Elle sera très naturellement alimentée par certaines relations du siège, disposant de sociétés spécialisées, mais pourrait l'être par l'ensemble des structures, en nous remontant les offres d'emploi possibles dans leur département.

Comme vous pouvez le constater, et contrairement ce que l'on nous reproche souvent sans raisons, nos actions et nos ressources financières ne servent nullement au bien-être du siège parisien, ni dilapider au grès de nos envies, mais bien au contraire à son prestige.
Et c'est bien dans cet esprit qu'il faudra poursuivre la modernisation de notre société entreprise depuis quatre ans.

Car sa durée dans le temps ne repose que sur notre détermination à poursuivre l'œuvre de nos grands anciens, mais avec les outils aussi bien que les obligations d'aujourd'hui.

Cet avenir repose sur nos valeurs et tient en notre discipline.

Sur ce point, j'observe malheureusement que cette discipline, qui a toujours fait la force de nos armées et que beaucoup d'autres associations nous envient, semble parfois déplaire à certains heureusement minoritaires.

Quoi qu'il en soit, des améliorations sont déjà en place comme :
Le rétablissement de l'équilibre financier de la résidence par sa réorganisation et sa certification résidence autonomie.
Le rétablissement légal des reçus fiscaux (rescrit fiscal et ouverture vers l'intérêt général).
La finalisation de nos transferts immobiliers et leurs mises en conformité (siège et résidence).
La reprise de notre gestion comptable en interne (embauche d'un chef-comptable aujourd'hui à plein temps) vous permettant ainsi un contact et une écoute permanente.
Le regroupement de l'ensemble des comptes structures sur un seul organisme bancaire et sa visualisation (société générale). Une réorganisation nécessaire qui porte ses fruits, malgré les réticences de certains.
La mise en place de moyens de communications (site internet) et de gestion administrative (logiciel Oryanoo).
La mise à jour actualisée de nos immobilisations en sommeil depuis quelques années, qui n'est nullement une ingérence, mais une obligation comptable.

D'autres suivront très rapidement pour pérenniser ce futur.

Elles porteront principalement vers le recrutement des actifs, mais également vers une réorganisation de notre fonctionnement, dans l'idée d'accroitre notre communication et de faciliter ainsi le travail des structures.

Dans les faits, il est question de s'adapter pour ne pas subir.

Ces propos, je les assume car je suis convaincu que notre engagement doit être sans cesse repensé.

Il nous faut monter au créneau, faire bouger les lignes, nous exposer davantage, prendre des risques !

Des risques, nous en avons déjà pris au cours de ces quatre dernières années ! Et, au regard de la situation positive actuelle, ils ont été payants !

Cette situation, qui vous sera présentée plus largement tout au long de ce congrès, est bien sûr source de satisfaction, mais, bien au-delà, elle est une forme de remerciement envers toutes celles et tous ceux qui ont œuvré solidairement dans la lumière ou dans l'ombre pour faire ce que nous sommes aujourd'hui : une société nationalement reconnue, digne et fière des valeurs que nous représentons.

Une société qui, contrairement aux éternelles critiques ou rumeurs nauséabondes, utilise et utilisera toujours, contrairement à d'autres, une grande partie de son énergie et de son potentiel financier en faveur de l'entraide, blessés de la Défense compris, mais également en faveur de grandes causes nationales entrant dans le cadre de sa reconnaissance d'utilité publique et d'intérêt général.

Une société toujours présente et occupant une place officielle parmi les grands.

Une société construite sur des décennies d'actions inlassables et émérites dont il nous revient aujourd'hui, et toujours, de clamer haut et fort sa devise « Valeur et Discipline ».

Une société utile à la nation et se sentant utile avec une réelle possibilité de se mettre en avant et de mettre en avant notre institution par nos compétences et par notre organisation sur le plan national.

Mesdames, Messieurs,
Avant d'en terminer avec ce rapport moral, permettez-moi également de vous faire part :
De la réalisation prochaine d'un « hors-série » consacré à l'historique de la Médaille Militaire, et de la SNEMM, qui remplacera celui que vous connaissez tous mais cette fois sans lever des fonds.
De la mise en place, à nos frais, de l'éclairage du monument des Médaillés militaires dans la cour Vauban des Invalides. Un monument dans l'ombre depuis son édification par le Maréchal FOCH en 1922.
De la mise en ligne, dans la rubrique « club SNEMM », d'un éventail de propositions concernant les loisirs sous toutes ses formes à des prix de comité d'entreprise afin de faciliter notre recrutement principalement vis-à-vis des actifs.
Et enfin la récente création de la 1846e section de la SNEMM au Canada qui est la preuve flagrante que tout n'est pas irréversible. Une initiative heureuse qui démontre bien qu'il ne faut surtout pas se ranger derrière la fatalité et que la volonté fait force.

Jean-Paul MARTIN
Président général

"ANNEXE 2"
Au procès-verbal du 82ième congrès national (21 et 22 juin 2017)
Rapport d'activité du Siège par le Secrétaire Général

Mesdames, Messieurs les administrateurs en exercice et honoraires,
Mesdames, Messieurs les délégués nationaux,
Mesdames, Messieurs les sociétaires,
Mesdames, Messieurs ;

Avant de présenter les différentes actions, je souhaite manifester une pensée pour tous ceux qui, pour des raisons diverses, n'ont pu être des nôtres et pour tous nos amis sociétaires disparus depuis la dernière assemblée générale, sans oublier tous ceux qui sont tombés au champ d'honneur ou victimes des attentats.

Chaque année que cela soit pour une assemblée générale nationale ou congrès national, le souci pour les dirigeants nationaux c'est de ne pas avoir le quorum pour la validation des débats. L'apaisement bienfaiteur arrive au moment de l'annonce de la présence des délégués nationaux, que ceux-ci soient présents physiquement ou représentés ; un grand merci pour la participation car notre association nationale ne peut se développer que grâce à vous et à votre investissement.

Après cette rapide introduction, il me revient en tant que Secrétaire général d'avoir le privilège de vous présenter au nom du Conseil d'administration national et de son bureau, le rapport synthétique d'activité de l'année 2016 avec quelques compléments sur l'année civile en cours. Toutefois les activités détaillées vous seront commentées par les Administrateurs nationaux responsables des services ou ayant en charge des dossiers spécifiques.

En 2016 le Conseil d'administration national s'est réuni quatre fois avec une présence physique des Administrateurs nationaux de 87,50%, pour 10,94% de représentation et seulement 1,56% d'absence. En tenant compte des pourcentages cités précédemment, vous pouvez en conclure que vos représentants nationaux sont ponctuels, assidus et conscients des fonctions qui leurs sont attribuées. Pour le premier semestre de 2017 il faut noter une légère diminution en présence physique avec 81,25%, pour 12,50% de représentation et une diminution plus significative en absence soit 6,25%, il est à noter que pour une période semblable en 2016 les taux sont sensiblement les mêmes, respectivement 87,5%, 9,37%, 3,12%.

Pour qu'une association puisse exister il lui faut deux critères essentiels, d'une part les effectifs et d'autre part la finance, ce domaine particulier est réservé au Trésorier général, fonction souvent critiquée mais essentielle ; ce dernier aura l'occasion de prendre souvent la parole et ce n'est pas un domaine de tout repos. Concernant les effectifs nous étions en fin d'année 2016 à 47785 sociétaires ; il est à noter qu'entre le 1er janvier et le 31 décembre de la même année nous avons perdus 4003 sociétaires, dont 2146 décès et 1857 membres se répartissant dans les rubriques démissions et radiations ; seulement 1962 personnes ont rejoint les rangs de la SNEMM. L'Administrateur national, chef du service des Effectifs, lors de son intervention, vous détaillera tous les mouvements dans les différentes rubriques telles qu'adhésions, décès, démissions et radiations.

Un autre point fort dont notre Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire peut s'enorgueillir, c'est l'Entraide. En effet ce service dans son action sociale représente un budget annuel de 113 000 € qui concerne nos pupilles orphelins, nos sociétaires dans le besoin, l'attribution d'aide financière ponctuelle, de secours en cas de sinistres, les bourses scolaires, les colis de Noël ; pour cela l'Administratrice nationale, chef de service de l'Entraide vous expliquera avec précision les différentes actions entreprises par son service et conclura vraisemblablement qu'en échange des interventions satisfaisantes qu'un merci serait la bienvenue. L'entraide ne dépend pas uniquement du siège social ou de ses structures, mais elle doit se trouver en chacun de nous, ne serait-ce que tout simplement dans un témoignage de sympathie que nous apportons à un membre de notre association, notamment lors d'un décès, d'une maladie, d'un accident ou d'autres évènements de la vie ; ce témoignage bien que discret est d'un grand réconfort moral pour la personne à laquelle il s'adresse.

Qu'en est-il de nos structures du 1er janvier au 31 décembre 2016, là aussi de nombreux mouvements se sont produits au sein de celles-ci, nous recensons dans les rubriques suivantes :

- Création = bilan négatif ;
- Fusion = 19, soit un mouvement de 38 sections ;
- Dissolution = 20 sections ;
- Réactivation = 01 section ;
- Changement de dénomination = 08 sections. Un petit rappel, le terme "Médaillés Militaires" est remplacé par "Médaille Militaire" en rapport avec le nom de notre société nationale ;
- Transformation = 01 section qui passe en Union Départementale.

A titre d'information pour le 1er semestre de l'année 2017 :

- Création = 01, au Canada ;
- Fusion = 09, soit un mouvement de 18 sections ;
- Dissolution = 06, dont 01 Union Départementale ;

Dans son intervention, le Secrétaire général adjoint vous détaillera les mouvements des structures qui se sont principalement effectués après la tenue de la 81ème assemblée générale nationale en 2016 et le premier semestre de cette année allant jusqu'au 82ème congrès national.

Concernant les activités de la Chancellerie de la SNEMM, ainsi que les récompenses et les abandons de traitement, les activités seront présentées par les Administrateurs nationaux ayant en charge les différents services.

La Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire se doit de répondre aux invitations qu'elles soient officielles ou associatives et elle l'a fait par la présence du Président général ou un de ses représentants, membres du bureau national ou Administrateurs nationaux responsables de zones administratives, à 09 congrès organisés par les Unions Départementales, à 02 réunions interrégionales, à 18 assemblées générales organisées par les Sections Locales, à 16 congrès d'associations nationales.

Comme vous pouvez le constater dans la présentation synthétique de ce rapport d'activité, 2016 a été une année particulièrement active pour notre société nationale, car il faut se rappeler les paroles du Président général dans la présentation de son rapport moral, son exposé et celui-ci sont complémentaires. Il est important de rappeler comme je l'ai mentionné en début de la rédaction de ce document "notre association nationale ne peut se développer que grâce à vous et à votre investissement". Il est certain que beaucoup reste à faire pour essayer de se rapprocher de la perfection, mais au fil des années écoulées nous nous apercevons du progrès qui est en marche. Malgré quelques incompréhensions venant du siège social ou des structures secondaires, nul n'est parfait, je ne peux que vous remerciez pour le travail accompli bénévolement, dans le respect des textes qui nous régissent, pour la continuité de notre institution et la mémoire de nos anciens qui en 1904 ont su créer une union entre tous les titulaires de la Médaille Militaire ; nous en sommes les gardiens, tout en étant obligés de s'adapter à notre siècle.

Mesdames, Messieurs les administrateurs en exercice et honoraires,
Mesdames, Messieurs les délégués nationaux,
Mesdames, Messieurs les sociétaires ;
Mesdames, Messieurs ;

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

Paris, le 30 mai 2017

Le Secrétaire général

Louis LAUSEIG

"ANNEXE 3"
Au procès-verbal du 82ième congrès national (21 et 22 juin 2017)

RAPPORT MORAL 2015-2016 -RÉSIDENCE DE LA MÉDAILLE MILITAIRE (par le Directeur de la Résidence)

Monsieur le Président Général, Madame la Première vice-présidente, Monsieur le Trésorier Général, Mesdames et Messieurs les Administrateurs, Mesdames et Messieurs les Présidents de sections et d'unions départementales,

En préambule de ce rapport moral de la résidence de la médaille militaire, je souhaitais vous remercier publiquement de la confiance renouvelée que vous me témoignez avec le soutien permanent des services de la société.

En tout premier lieu, une pensée pour rendre hommage aux résidents décédés cette année : Mr DUPONT, MR CRAE, MME DEMOL, MME BERTHOLIER, MR JANSON, MR LEDUC, MR PEY, MME PARENT.

A travers cette allocution, c'est le travail des équipes de la résidence de la Médaille Militaire, que je souhaite mettre en avant. En effet, les mutations que nous avons entreprises pour pérenniser l'activité de la résidence de Hyères, n'ont pu et ne pourront se faire sans la cohésion et la participation de nos équipes ; qu'elles en soient ici remerciées.

D'un point de vue administratif,

En premier lieu, nous pouvons nous féliciter du renouvellement de l'autorisation d'exploitation qui nous a été notifiée par le conseil départemental en janvier 2017, validant ainsi les réformes entreprises dès novembre 2015. Par cette décision, l'état nous autorise à exploiter notre établissement pour les 15 années à venir. C'était l'objectif majeur en 2016, il a été atteint.

Cette autorisation a été validée (entre autre) grâce à la réécriture du projet d'établissement qui est en ligne sur le site internet de la SNEMM, je vous invite à le consulter ; Vous y trouverez nos engagements mais aussi le détail de nos prestations ainsi que nos axes de progrès. Aussi nous avons diminuer le nombre de lits autorisés portant la capacité maximale de l'établissement à 75 lits pour 63 chambres. En effet, nous avons souhaité obtenir une autorisation au plus proche du remplissage quotidien.

Depuis le 1er janvier 2017, la résidence de la médaille militaire est une résidence autonomie, qui regroupe aujourd'hui l'ensemble des EHPA et des foyers logement, au regard du texte de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement. Ce nouveau statut donne des moyens supplémentaires à notre institution médico-sociale comme par exemple, une enveloppe budgétaire pour augmenter la qualité de la prestation en matière de maintien de l'autonomie ou encore de nouvelles dispositions quant au public accueilli.

Plus particulièrement, le forfait autonomie s'élève à 12600 € pour 2016 et 2017 alloué aux actions de préservation de l'autonomie. A la résidence, nous avons fait le choix d'embaucher en contrat à durée déterminée une animatrice pour développer les activités sur l'extérieur et rompre l'isolement de nos seniors. Bien sûr des éléments de contrôles viendront justifier la bonne utilisation de ses budgets auprès de la tutelle.

Les nouveaux textes nous obligent à une ouverture sur l'extérieur pour faciliter le parcours gériatrique de nos résidents : ainsi, nous avons naturellement signé une convention de partenariat avec la résidence du colonel Picot « fondation des gueules cassées », mais aussi avec l'accueil de jour « le fil d'argent » qui prend en charge la maladie d'Alzheimer en journée.

Nous avons aussi contractualisé nos relations avec les infirmières et le médecin de ville intervenant à la résidence sous forme de conventions afin de faciliter l'accès aux soins avec la mise à disposition de nos installations.

Pour finir, nous développons nos relations avec l'hôpital de Pierrefeu du var Henri Guérin mais aussi le réseau « hadage » du cos de Beauséjour qui prévient l'isolement des personnes âgées sur le territoire varois et l'assistance sociale des armées.

Toujours d'un point de vue administratif, nous avons aussi réussi le reclassement incendie de la résidence ; celle-ci est passée d'un type J au code de la construction et de l'habitation, permettant une gestion simplifiée de nos obligations en matière de sécurité ERP.

Nous allons engager suite à la visite de la commission communale de sécurité le remplacement du système de détection incendie à la fin de l'été. Le financement de ses travaux sera supporté par la résidence avec un emprunt bancaire de **55k€** contracté en mai 2017. Les réunions et le comité de pilotage travail à la mise en œuvre de cette modernisation avec le souhait de déranger le moins possible les résidents. Pour mener à bien ce chantier technique, nous nous sommes entourés d'un coordinateur SSI et d'un bureau d'étude. Bien sûr, le choix du prestataire a été effectué après une mise en concurrence de 6 mois au travers la consultation de 6 fournisseurs.

Encore en 2016, la résidence s'est mise en conformité avec les impôts, notamment le service des impôts fonciers de Toulon pour lequel nous avons reçu 50K€ de remboursement de trop perçus sur 5 années. Nous avons aussi supprimé la taxe de séjour pour l'ensemble de nos résidents suite aux échanges et accord avec la ville de Hyères, nos résidents n'étant pas considérés comme des touristes mais des habitants permanents de la commune.

Je profite d'ailleurs de ce moment pour rappeler la nature de notre prestation. Notre établissement reçoit toutes les personnes valides et autonome âgées de plus de 60 ans avec une tarification à l'aide sociale. Nous disposons de 63 chambres réparties comme suit :

- 45 chambres simples au tarif de 50 € par jour
- 10 chambres doubles au tarif de 55 € pour 1 personne ou 68,5€ pour 2 personnes
- 8 chambres communicantes au tarif de 60€ pour une personne ou 73,5€ pour 2 personnes.

Le remplissage actuel de la résidence est de 54 permanents, 6 personnes en long séjour. Nous avons une moyenne de 60 résidents par mois. 63 étant l'idéal pour atteindre l'équilibre économique.
Je profite de cette tribune pour vous demander de bien vouloir continuer à parler de notre résidence à l'ensemble des adhérents de SNEMM, qui ont, je le rappelle, une priorité d'accueil.

Notre prestation est exclusivement en pension complète et nous n'acceptons pas les séjours de moins de 3 semaines, exception faite des visiteurs familiaux que nous hébergeons dans la villa du gardien.

Je souhaite rappeler aussi que nous nous efforcerons à proposer une prestation de qualité malgré les contraintes budgétaires liées à notre tarification, je soutiens que la qualité de nos produits et de nos équipes font la différence dans un contexte économique tendu où dans notre région, se développent les résidences seniors ultra sécurisées et haut de gamme.

D'un point de vue comptable

Monsieur le Trésorier Général, vous présentera les chiffres de l'exercice 2016.

Concernant le résultat 2016, nous présenterons au conseil départemental un exercice excédentaire alors que nous nous étions engagés sur une perte d'exploitation de **-** 90 K€ en 2015 pour préparer sereinement le transfert d'activité hôtelier.

Pour 2017, nous avons présenté au conseil départemental un budget d'exploitation à l'équilibre, l'objectif n'étant pas de faire des économies à tout prix mais de redonner de la valeur à notre prestation.

Cela passe, dès 2017, par des investissements de confort pour la prestation. Ainsi, avons mis à disposition du kiné et de l'animation une petite salle de sport et mis en place quelques mobiliers plus adaptés à nos séniors. Il nous reste beaucoup à faire pour avoir une prestation parfaitement orientée vers l'accueil de seniors et plus particulièrement en matière d'accessibilité.

Nos résultats ne pourront être perrins que si nous continuons à être attentifs à nos dépenses et plus particulièrement aux contrats qui nous lient avec certains fournisseurs. Aussi, dès 2017, nous nous séparerons de fournisseurs historiques qui n'ont pas acceptés de revoir leur tarification (cuisine et chauffage).

Je vous faisais part lors de l'assemblée générale de 2016, d'un manque chronique de trésorerie. Nous avons relevé ce challenge et disposons à l'heure actuelle d'une trésorerie suffisante pour avoir un mois d'avance sur l'ensemble de nos dépenses.

L'emprunt bancaire pour le renouvellement de la sécurité incendie a été choisi pour ne pas toucher à notre trésorerie, qui plus est dans un contexte d'offre de prêt très avantageuse en ce moment.
Nous arrivons au terme, en juillet de cette année, de l'emprunt bancaire de 220K€ contracté en 2013 pour manque de fond de roulement, avec un décaissement de 4K€ par mois en moins. Ceci aura un effet bénéfique et mécanique sur nos disponibilités bancaires.

Pour finir et toujours d'un point de vue comptable, la masse salariale est le premier poste de dépenses la résidence ; elle doit être gérée avec attention. Notre institution ne doit pas justifier de résultats basés sur une organisation précaire de travail. 2016 aura été une année de transition en matière de gestion du personnel et de dépenses, orientée vers une organisation du travail stable. La GPE doit s'articuler autour de CDI, pour conserver nos personnels sérieux et fidèles.

D'un point de vue ressource humaine

En matière de départ de nos effectifs, nous nous sommes séparés du chef de cuisine en juillet 2016 pour des raisons de qualité avec une rupture conventionnelle. Une cheffe a été embauchée et nous lui confirmerons son cdi en juillet après une année de travail à la hauteur des exigences fixées.

Nous passons, en matière de production de repas, d'une équipe en reconstruction composée de cdd à une équipe de personnel en cdi : 2 collaborateurs à 100% et 1 mi-temps. Les contrats seront signés cette année.

En 2016, nous nous sommes aussi séparés d'une veilleuse de nuit qui cumulait un emploi de jour avec son emploi de nuit, remettant en cause la sécurité de nos équipes. Le remplacement de ce personnel a été effectué par la titularisation d'un cdd historique de la maison ;

Nous titularisons aussi les contrats aidés mis en place dans une logique de fidélisation de nos équipes et de refus de paupérisation de nos personnels. Il restera après l'été un seul contrat aidé en CUI (contrat unique d'insertion) ;

Concernant les équipes, voici d'autres points en matière de ressources humaines dont je souhaiterai vous faire part.

En 2016, nous avons mis en place un plan de formation obligatoire pour la sécurité de nos installations, de nos résidents et de nos équipes : électricité, sécurité au travail, intervention d'urgence…, actions que nous renouvelons en 2017 ;

Nous accompagnons aussi depuis 2 ans un salarié vers une formation diplômante. En 2016, notre animatrice aura reçu une formation DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de L'Education Populaire et du Sport) visant à accroitre ses compétences en matière de prise en charge des seniors.

Cette année, nous accompagnerons, une ASH (agent des services hospitaliers) de nuit, vers une formation diplômante d'aide-soignante. Bien sûr, leur remplacement est prévu au budget avec l'aide de notre OPCA **(**Organisme Paritaire Collecteur Agréé).

Nous avons aussi accueilli en 2017 une stagiaire atteinte de trisomie que nous souhaitons conserver dans notre établissement. Pour cela, en concertation avec les services sociaux et l'état, mais aussi sa famille, nous proposons un contrat de service civique ou un contrat de bénévolat, tous 2 compatibles avec l'APA (allocation pour l'autonomie). C'est donc avec fierté et conviction que nous l'accueillerons dans nos effectifs en septembre 2017. Le modèle de financement de son intégration permet à la résidence de ne pas supporter de charge de personnel supplémentaire tout en concrétisant un volet de notre action sociale.

Pour finir, en matière de ressource humaine nous sommes en ce moment en procédure d'élection du personnel avec le renouvellement des délégués, le premier tour aura lieu le 25 juillet, l'ensemble des représentations syndicales ont été saisies comme le sera l'inspection du travail en temps voulu.

Pour finir ce point rh, je suis heureux de vous informer que 2 de nos ASH sont enceintes avec des naissances prévues en août et en novembre, nous œuvrons déjà aux solutions de remplacements durant leur absence.

D'un point de vue technique

Le chantier principal est le remplacement de la centrale incendie qui durera 2 mois et qui débutera en milieu d'été. L'objectif est la réception des travaux pour début octobre avec la commune, le bureau de contrôle et le coordinateur. Ce chantier nous oblige à recâbler l'ensemble des chambres, changer tous les détecteurs de fumée, les tracés lumineux et les alarmes sonores. Une attention particulière sera menée sur le pilotage des travaux, la difficulté majeure étant de travailler avec le bâtiment en exercice et totalement ouvert au public.

Toujours en matière de travaux, une partie des toitures fuie sur l'aile EST du bâtiment dégradant une partie des coursives. Il faudra prévoir une remise en état d'étanchéité lorsque nos financements nous le permettront ; ceci afin de ne pas endommager la structure.

D'un point de vue de l'entretien courant, nos hommes d'entretien font un travail considérable pour rattraper le retard pris depuis plusieurs années dans l'entretien du bâtiment.

En 2016, ces derniers ont remis en peinture l'ensemble des parties communes et entament la remise en propreté des couloirs.
En matière de dépenses d'entretien, une somme conséquente est allouée à l'évacuation des déchets et des mobiliers accumulés depuis des années et qui mettent en cause la sécurité.

Nous devons aussi améliorer l'indication géographique de notre établissement sur la voie publique pour permettre à nos visiteurs de venir à notre rencontre avec moins de difficultés, aussi nous réfléchissons à un fléchage avec une entreprise spécialisée dans les enseignes.
La difficulté rencontrée concerne les autorisations d'affichage sur la voie publique.
Aussi nous écrirons sur la façade du mur d'enceinte « résidence autonomie – Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire ». Nous devrons, par ailleurs, nettoyer notre façade d'accueil et nous augmenterons, dès ce mois de juin, le travail des jardiniers pour conserver un parc en bon état, parc qui fait la force de notre institution.

En ce qui concerne les gros travaux, la résidence de la médaille militaire, devra, si elle est à l'équilibre en 2017, prévoir un plan d'investissement à long terme en concertation avec la direction générale et le conseil d'administration et plus particulièrement sur :

- La rénovation partielle de la cuisine
- La création de chambres handicapés et PMR (personne à mobilité réduite),

- La transition énergétique (avec les fenêtres en double vitrage, l'isolement en façade et le mode de chauffage.)

En résumé, il reste encore beaucoup de travail pour redonner du cachet à la maison de Hyères mais cette phase est indispensable dans la conquête de nouveaux résidents permanents qui bénéficient d'une offre d'hébergement conséquente sur notre territoire.

D'un point de vue divers

Pour finir, le plan local d'urbanisme a reclassé nos terrains en « boisé non constructible » mettant un terme à nos espoirs de vente.
Nous réfléchissons avec Mr le Président Général à destiner les villas du parc à de la location de meublé pour les adhérents de la SNEMM désirant passer des vacances à Hyères, et ce, en dehors du fonctionnement de la résidence.

Dernier élément que je souhaite vous transmettre, c'est la réécriture du plan bleu de la résidence cet été qui reprendra l'ensemble des informations utiles à destination du personnel et des autorités en cas de crise mais aussi la création d'un registre d'accessibilité obligatoire depuis quelque mois et identifiant les obligations d'accueil des PMR.

Monsieur le Président Général, Madame la Première vice-présidente, Monsieur le Trésorier Général, Mesdames et Messieurs les Administrateurs, Mesdames et Messieurs les Présidents de sections et d'unions départementales, je vous remercie de votre attention ;

Signature du Président Général **Signature du Directeur de la Résidence**

"ANNEXE 4"
Au procès-verbal du 82ième congrès national (21 et 22 juin 2017)

RAPPORT FINANCIER DE LA RÉSIDENCE DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

COMPTE DE RÉSULTAT

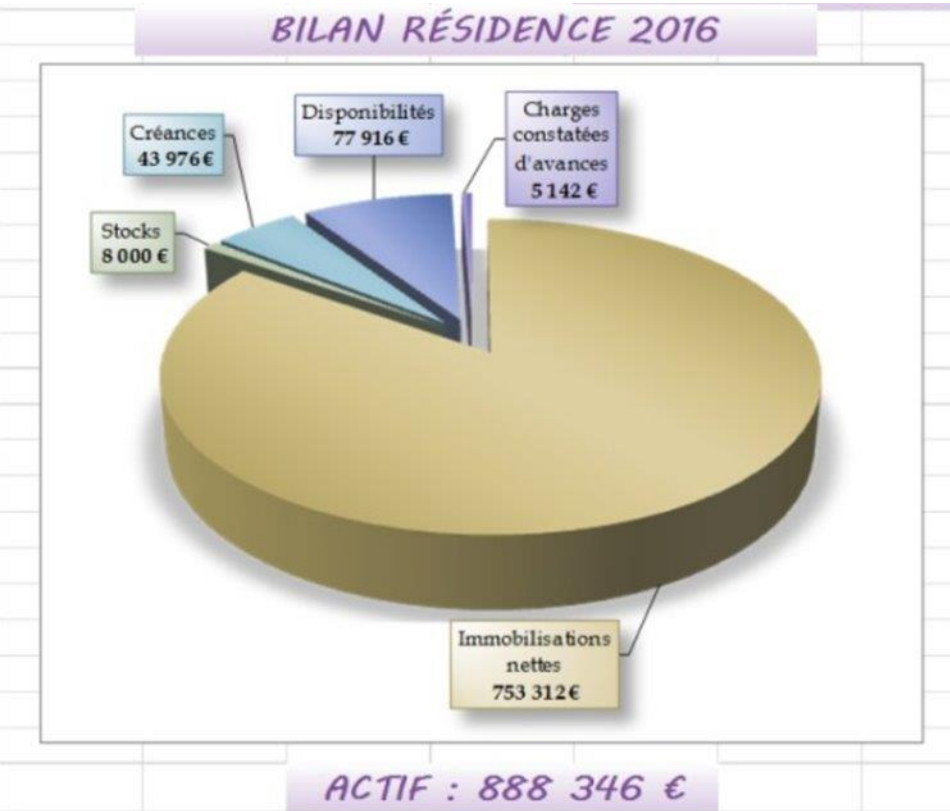

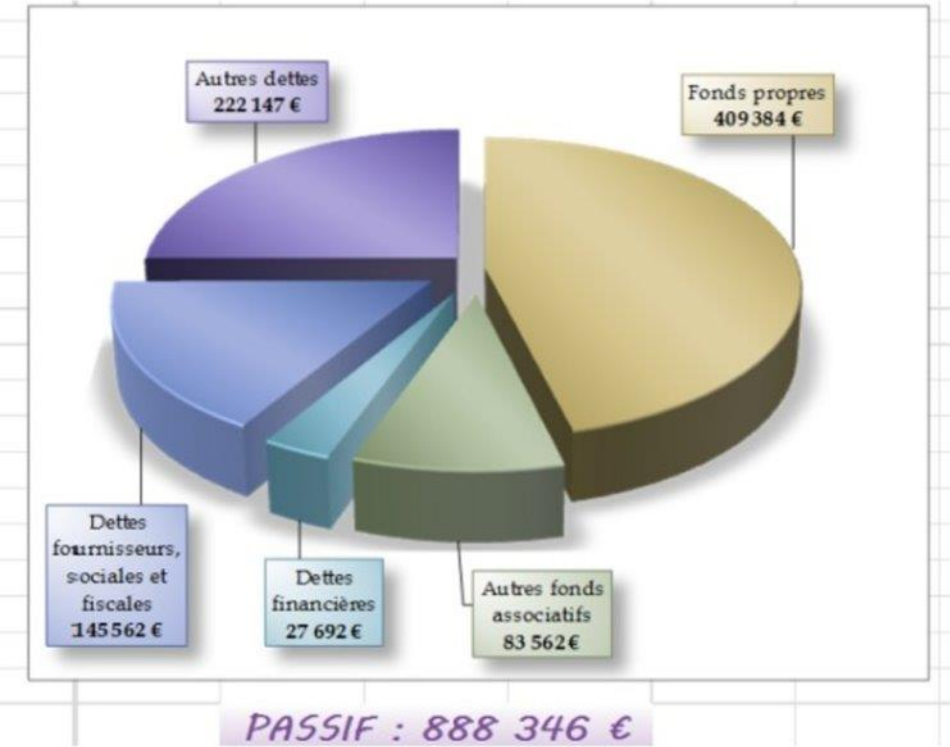

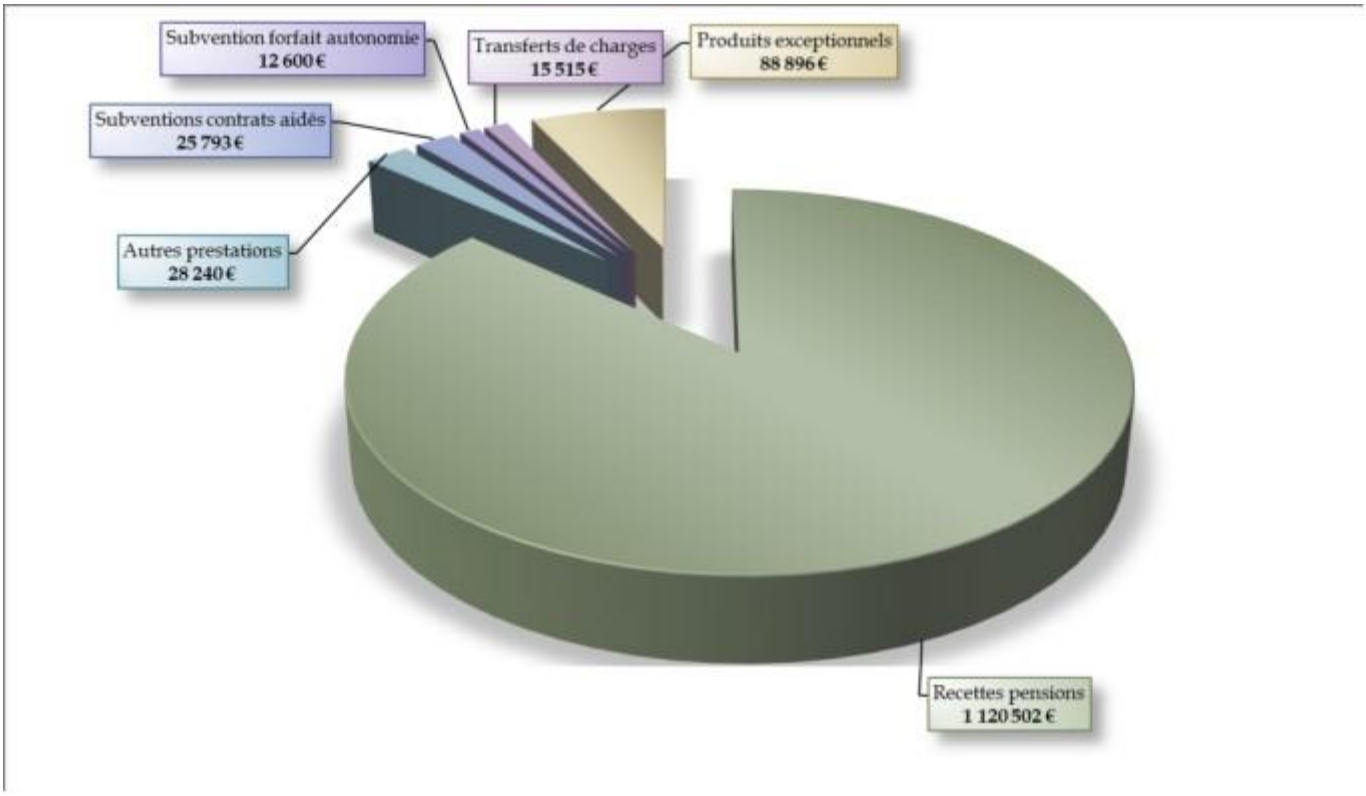
Subvention forfait autonomie
12 600 €
Transferts de charges
15 515 €
Produits exceptionnels
88 896 €
Subventions contrats aidés
25 793 €
Autres prestations
28 240 €
Recettes pensions
1 120 502 €

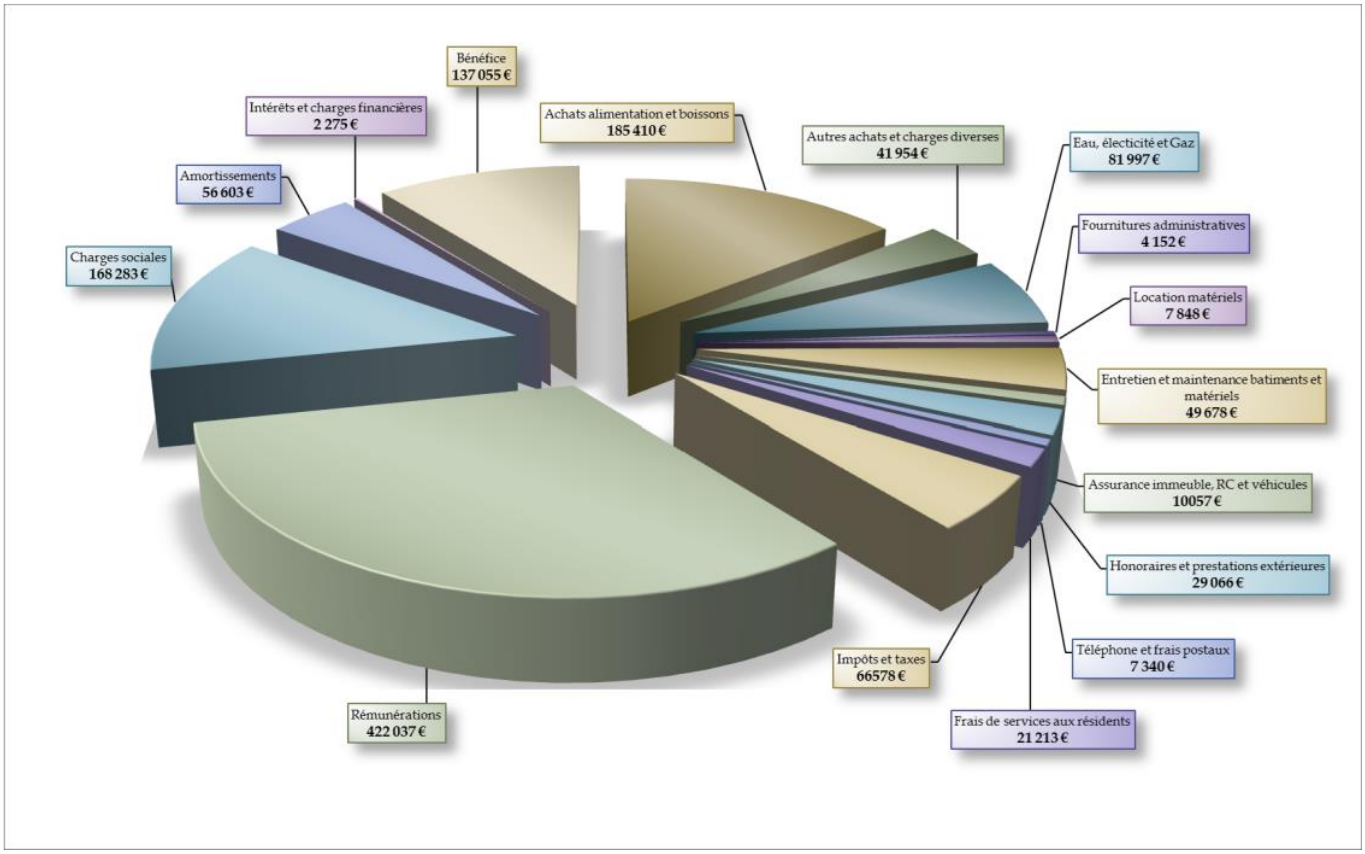
Bénéfice
137 055 €
Intérêts et charges financières
2 275 €
Achats alimentation et boissons
185 410 €
Autres achats et charges diverses
41 954 €
Eau, électicité et Gaz
81 997 €
Amortissements
56 603 €
Fournitures administratives
4 152 €
Charges sociales
168 283 €
Location matériels
7 848 €
Entretien et maintenance batiments et matériels
49 678 €
Assurance immeuble, RC et véhicules
10057 €
Honoraires et prestations extérieures
29 066 €
Téléphone et frais postaux
7 340 €
Impôts et taxes
66578 €
Rémunérations
422 037 €
Frais de services aux résidents
21 213 €

"ANNEXE 5"
Au procès-verbal du 82ième congrès national (21 et 22 juin 2017)

RAPPORT FINANCIER DU SIÈGE SOCIAL

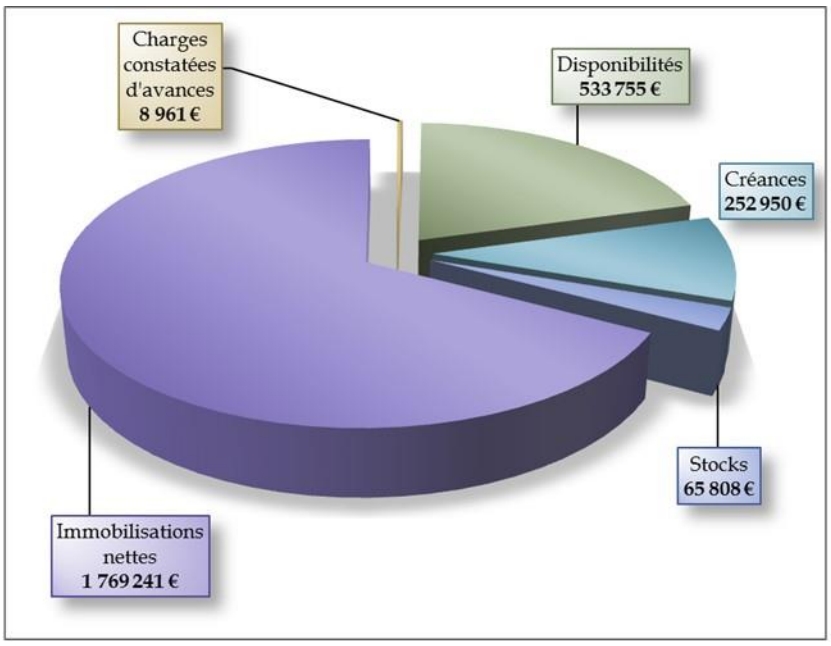

ACTIF : 2 630 715 €

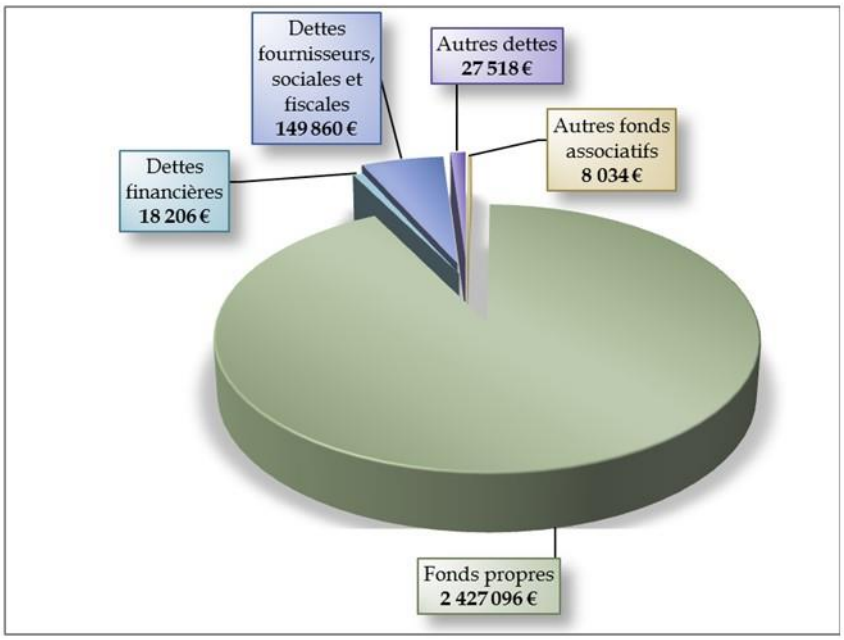

PASSIF : 2 630 715 €

COMPTE DE RÉSULTAT SNEMM SIÈGE 2016

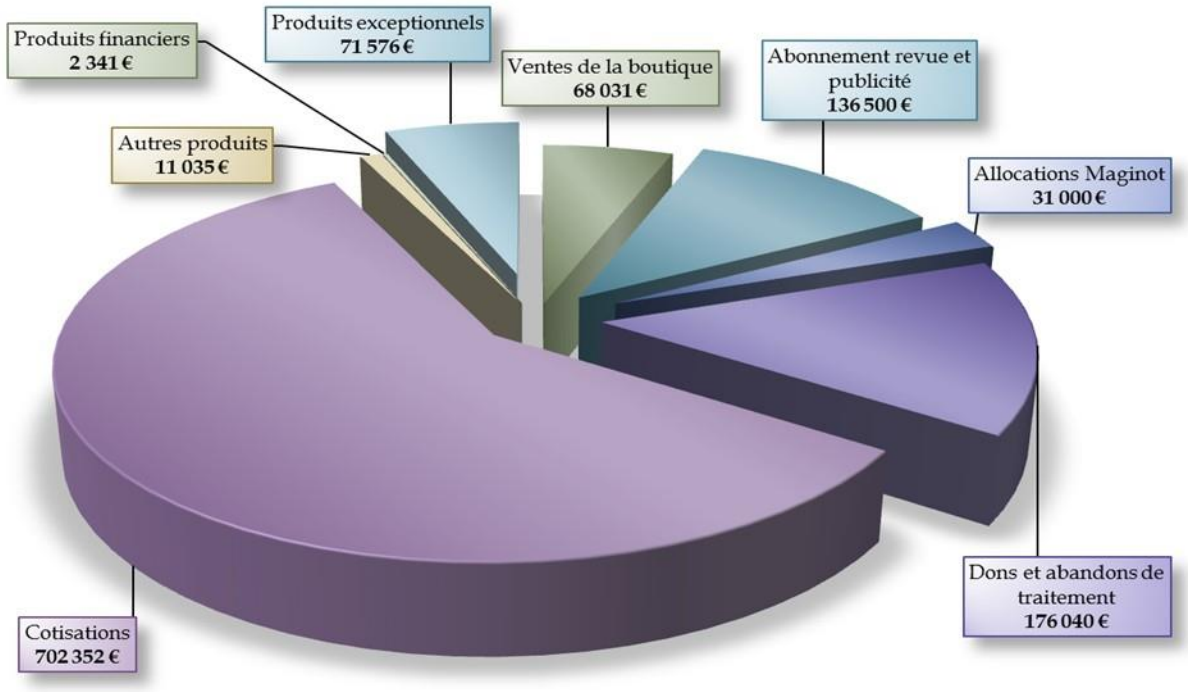

RECETTES : 1 198 875 €

"ANNEXE 6"
Au procès-verbal du 82ième congrès national (21 et 22 juin 2017)

BILAN SNEMM SECTIONS 2016

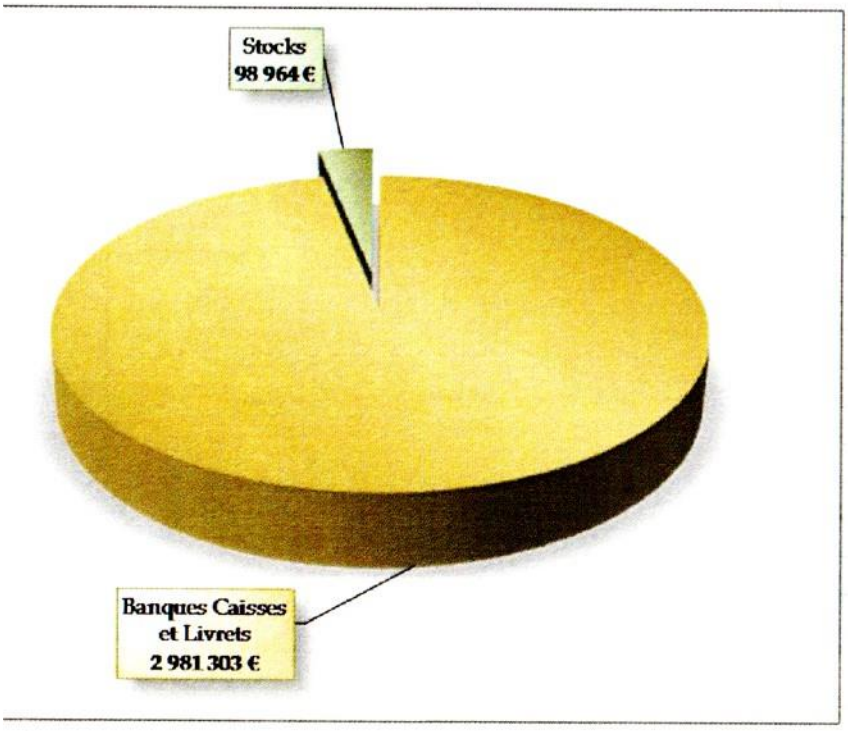

ACTIF : 3 080 267 €

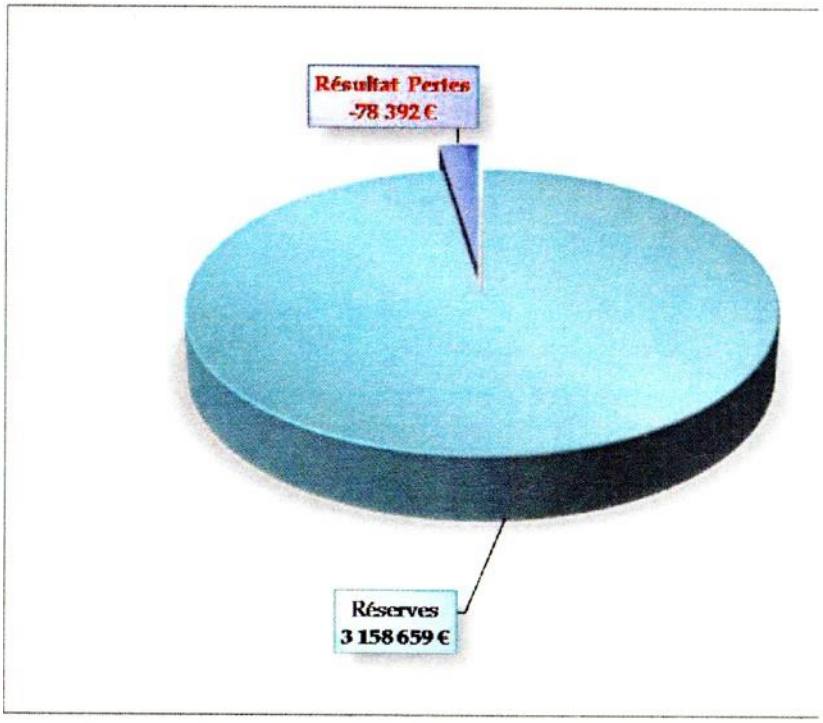

PASSIF : 3 080 267 €

COMPTE DE RÉSULTAT SNEMM SECTIONS 2016

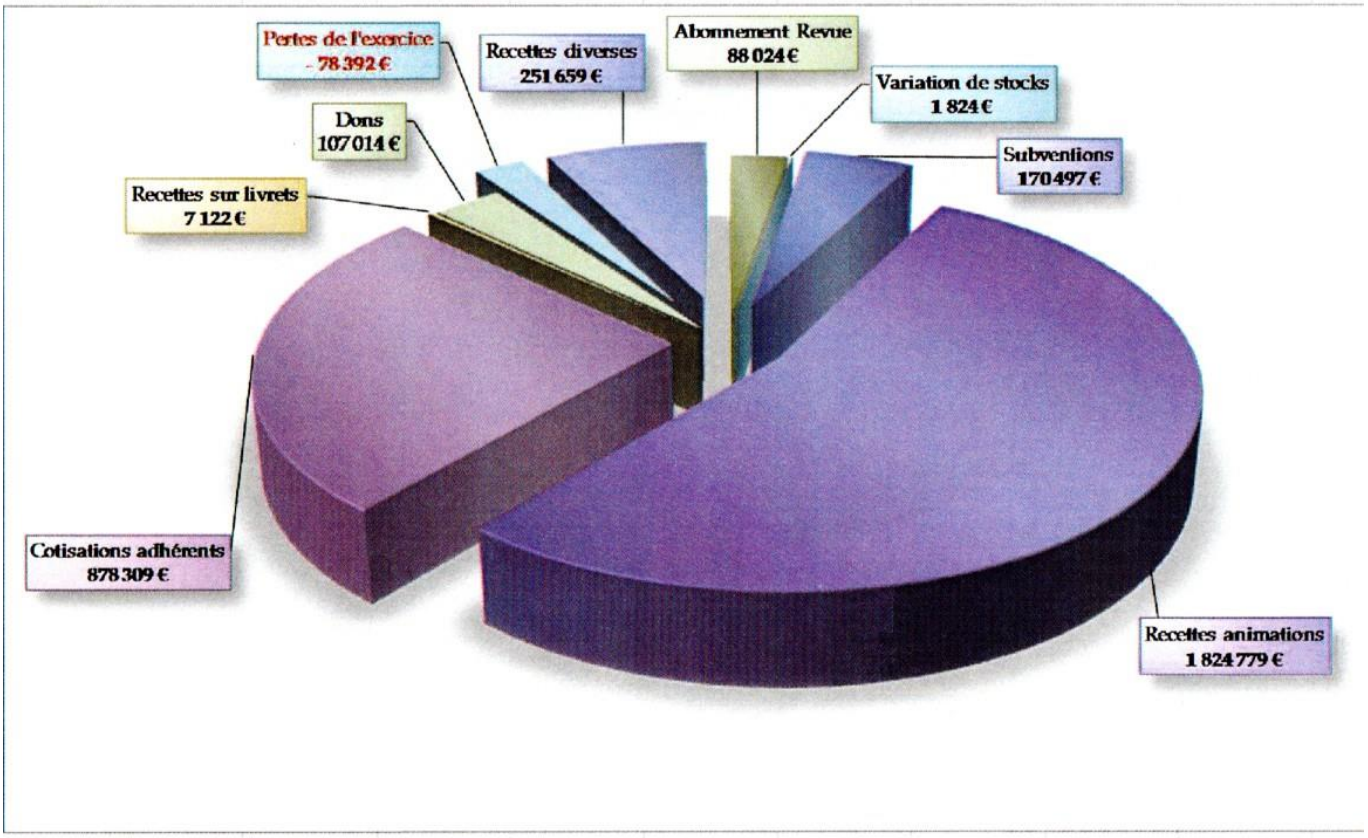

RECETTES : 3 407 621 €

COMPTE DE RESULTAT SNEMM SECTIONS 2016

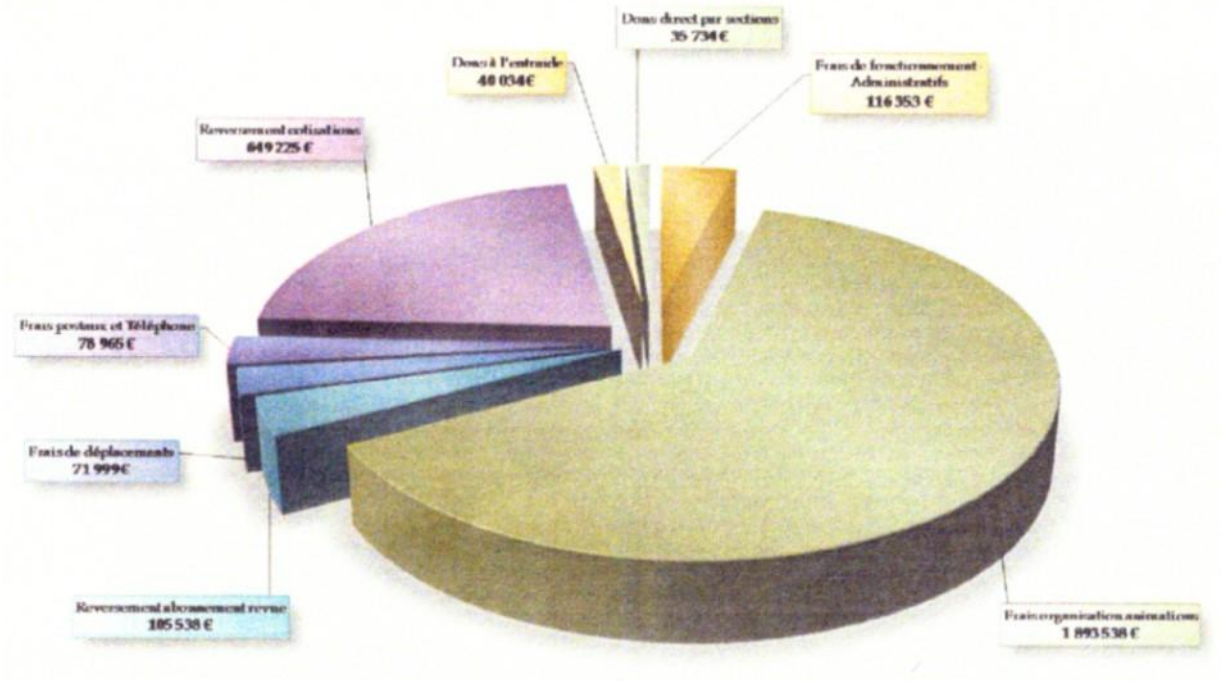

DEPENSES : 3 407 621 €

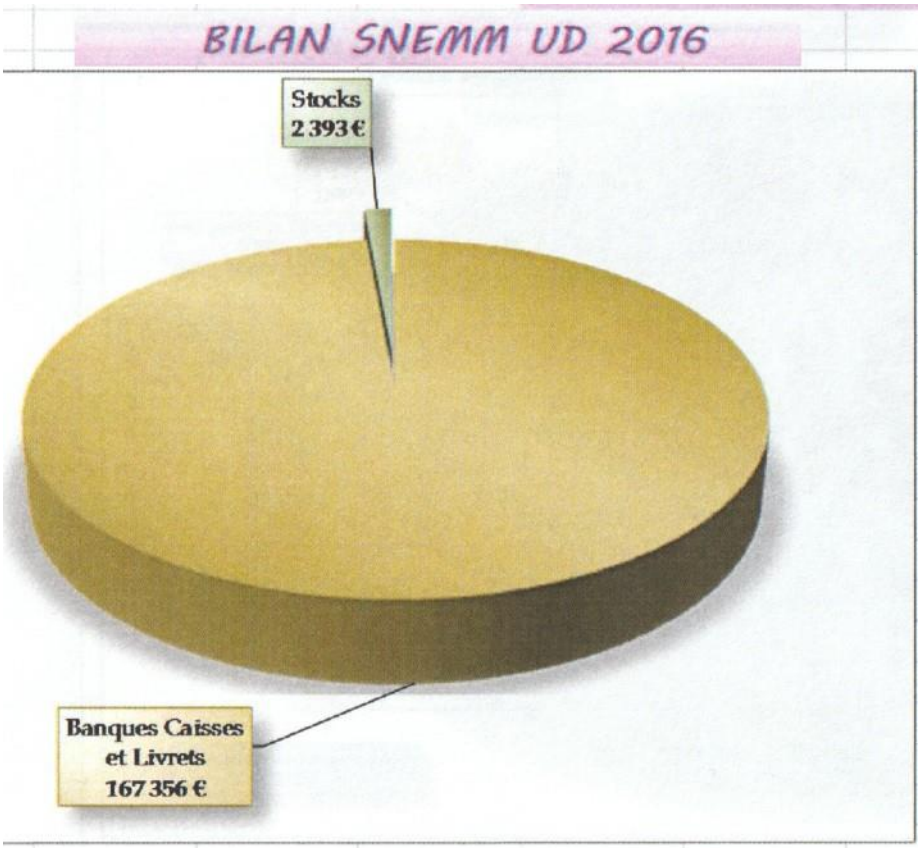

ACTIF : 169 749 €

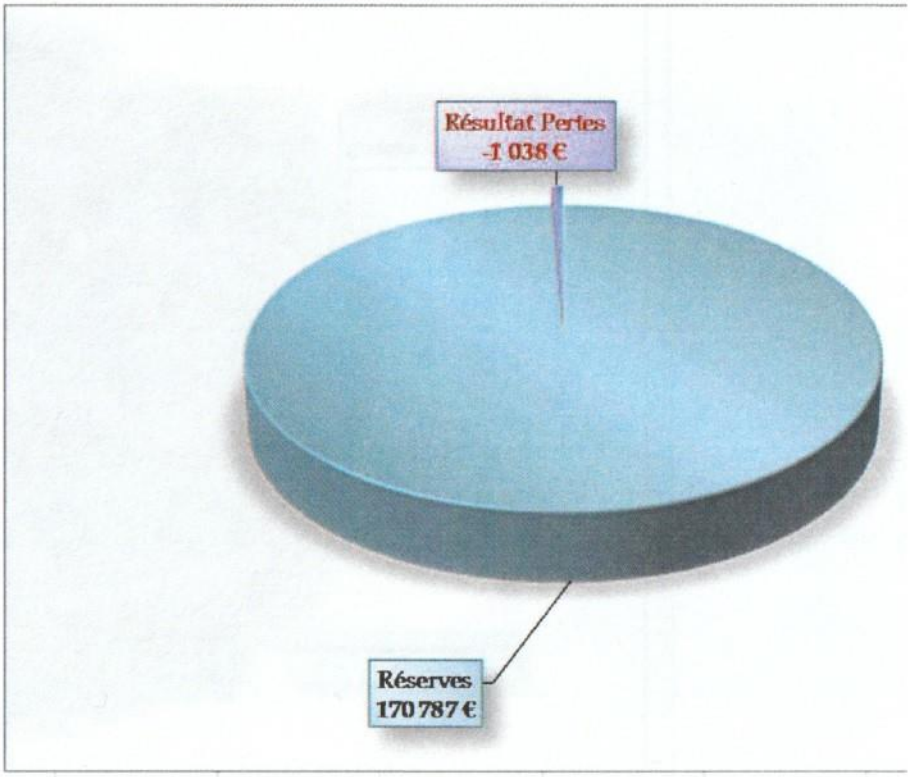

PASSIF : 169 749 €

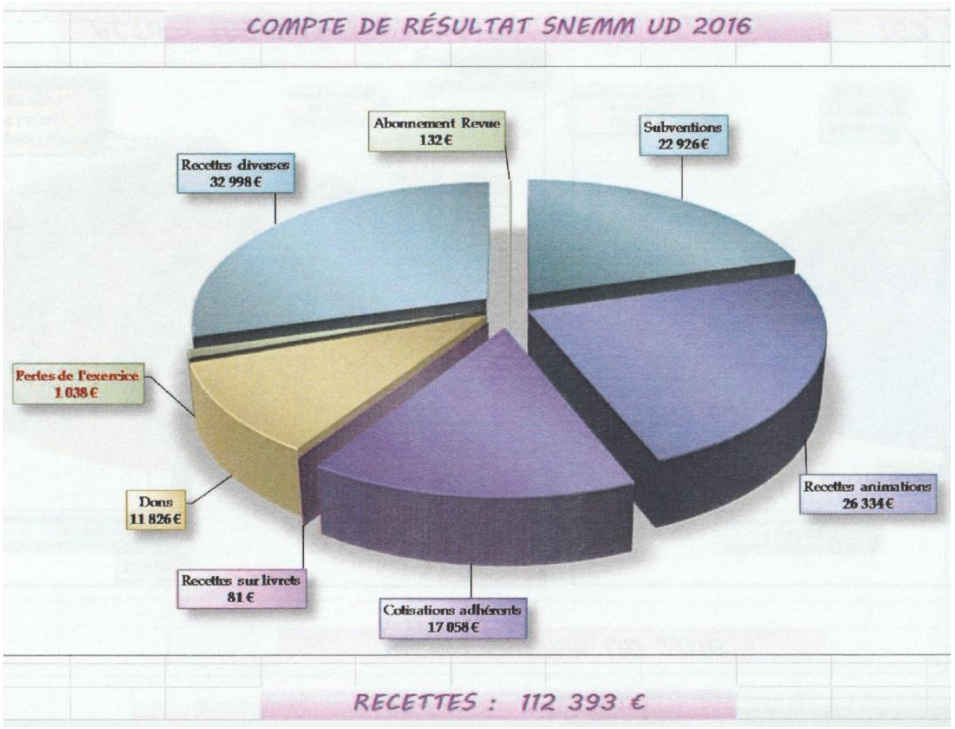
COMPTE DE RÉSULTAT SNEMM UD 2016
Abonnement Revue 132 €
Subventions 22 926 €
Recettes diverses 32 998 €
Pertes de l'exercice 1 038 €
Dons 11 826 €
Recettes sur livrets 81 €
Cotisations adhérents 17 058 €
Recettes animations 26 334 €
RECETTES : 112 393 €

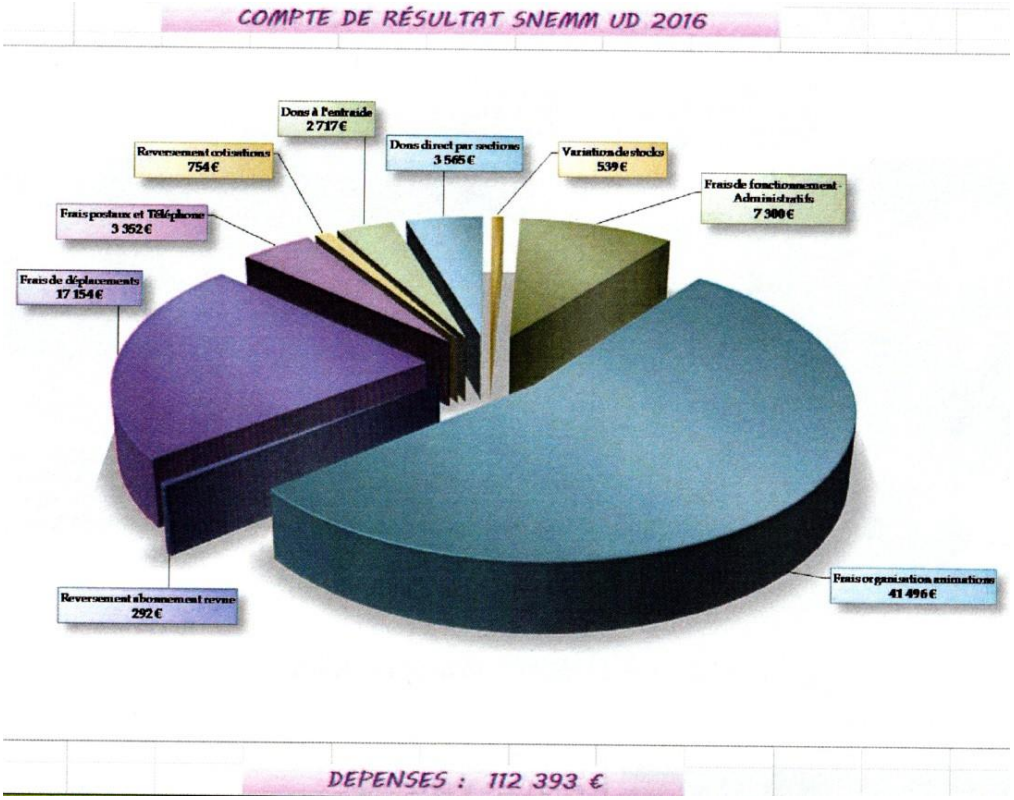
COMPTE DE RÉSULTAT SNEMM UD 2016
Dons à l'entraide 2 717 €
Reversement cotisations 754 €
Dons direct par sections 3 565 €
Variations de stocks 539 €
Frais de fonctionnement Administratifs 7 300 €
Frais postaux et Téléphone 3 352 €
Frais de déplacements 17 154 €
Reversement abonnement revue 292 €
Frais organisation animations 41 496 €
DEPENSES : 112 393 €

"ANNEXE 7"
Au procès-verbal du 82ième congrès national (21 et 22 juin 2017)

BILAN SNEMM COMPTES CONSOLIDES 2016

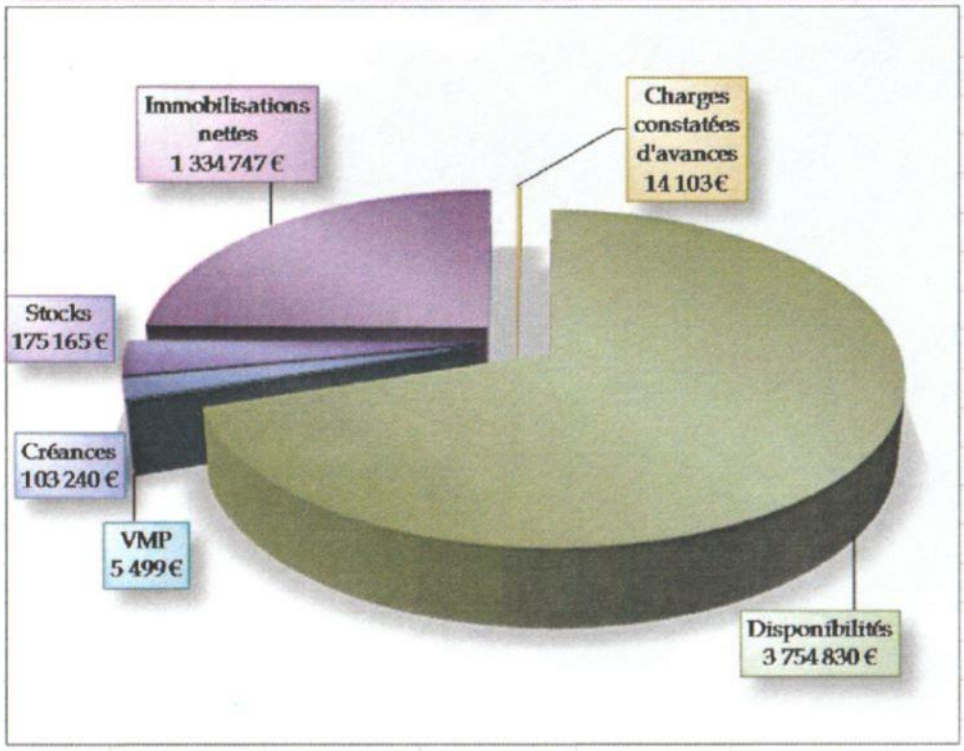

ACTIF : 5 387 584 €

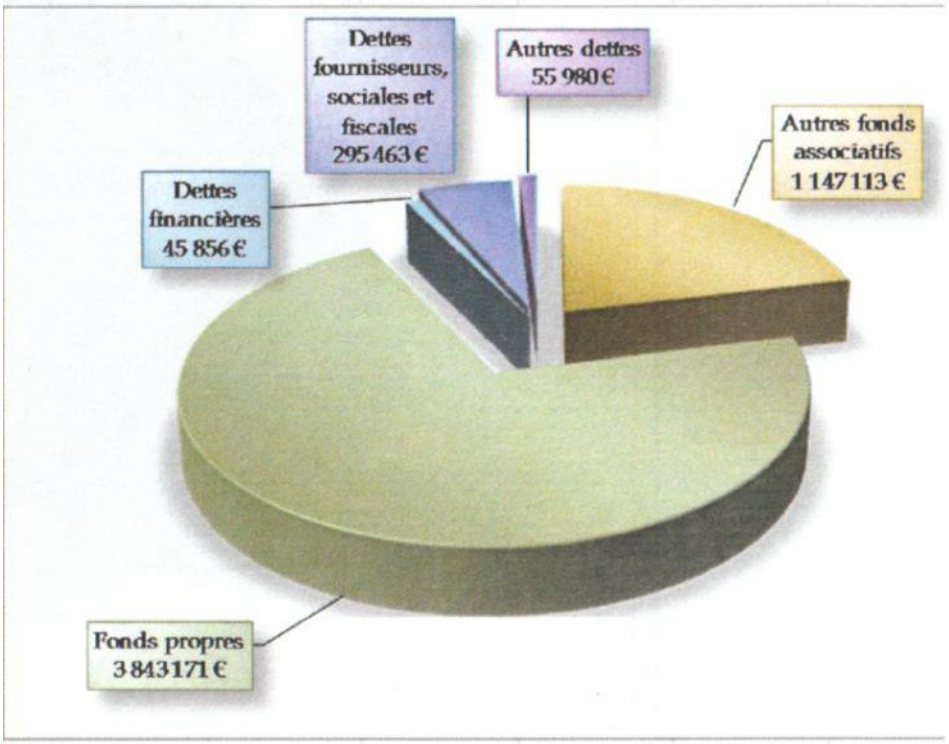

PASSIF : 5 387 584 €

COMPTE DE RÉSULTAT SNEMM COMPTES CONSOLIDES 2016

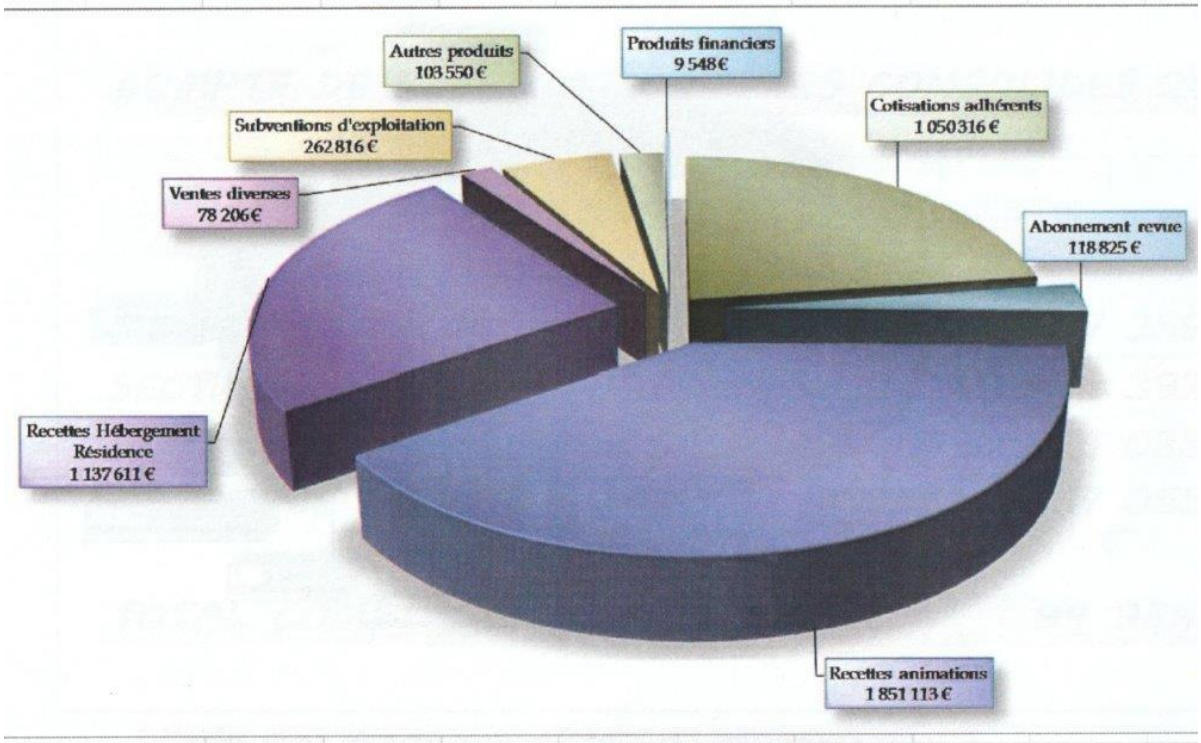

RECETTES : 5 175 954 €

COMPTE DE RÉSULTAT SNEMM COMPTES CONSOLIDES 2016

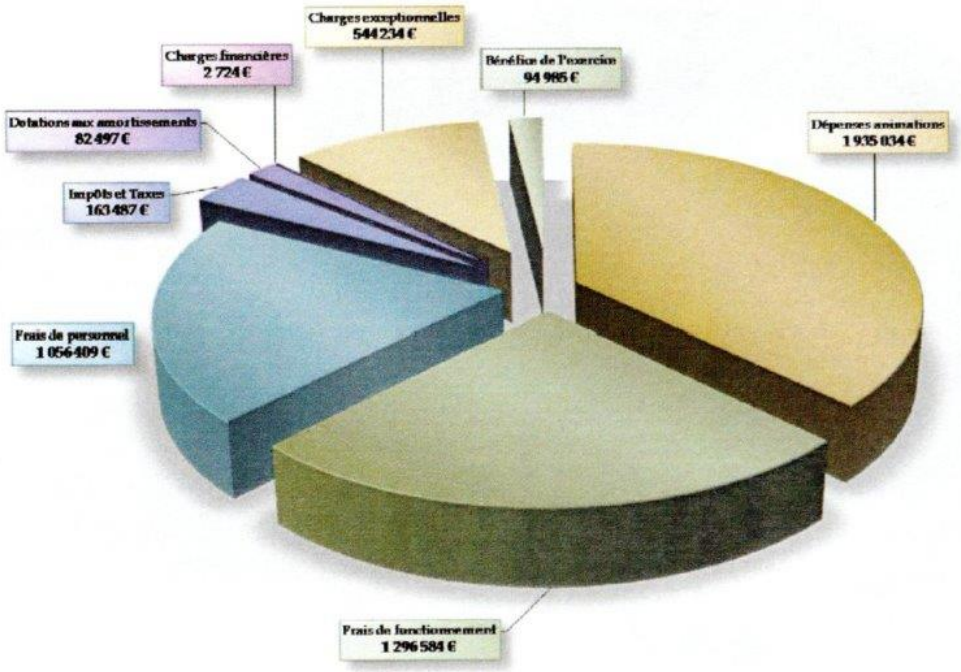

DEPENSES : 5 175 954 €

"ANNEXE 8"
Au procès-verbal du 82ième congrès national (21 et 22 juin 2017)

CHARGES CODE D'IMPUTATION 6

Code 60 :	112 090 €
Code 61 :	141 625 €
Code 62 :	123 370 €
Code 63 :	99 632 €
Code 64 :	473 700 €
Code 65 :	142 400 €
Code 67 :	12 000 €
Code 68 :	26 500 €
Code 69 :	2000 €
TOTAL :	1 133 317 €

PRODUITS CODE D'IMPUTATION 7

Code 70 :	97 700 €
Code 73 :	87 500 €
Code 74 :	31 000 €
Code 75 :	817 090 €
Code 76 :	2 500 €
Code 77 :	40 700 €
Code 78 :	30 675 €
Code 79 :	41 000 €
TOTAL :	1 111 265 €

TOTAL DU BUDGET PREVISIONNEL 2017

Code 6 :	1 133 317 €
Code 7 :	1 111 265 €
Excédent / Déficit:	**- 22 052 €**

Réalisation du nouveau livre sur la Médaille Militaire : 42 000 €

Soit un déficit global de : – 64 052 €

SIÈGE SOCIAL
36, rue de la Bienfaisance 75008 PARIS
Téléphone : 01.45.22.82.95 - Télécopie : 01.45.22.00.39
E-mail : direction.medmil@orange.fr
Siret national n° 342 006 491 000 19

"ANNEXE 9"
Au procès-verbal du 82ième congrès national (21 et 22 juin 2017)

Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire
Siège Social : 36 rue de la Bienfaisance
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 21 ET 22 JUIN 2017

(Exercice clos le 31 décembre 20/6)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'Association de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de mes appréciations ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi ;

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélections, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je formule les réserves sur les points suivants :

- Compte tenu de l'importance du nombre des sections au sein de votre Association et de l'absence de contrôle interne desdites sections par cette dernière, les diligences relatives au contrôle des sections ne peuvent être réalisées et appréhendées en totalité. Il peut en résulter un risque de non exhaustivité de l'ensemble des ressources et des emplois sur les comptes de votre Association ainsi qu'un impact sur son patrimoine et sur son résultat.

- Je n'ai pu m'assurer de la réalité et de l'exhaustivité des produits et charges d'animations figurant dans l'ensemble des comptes de section. Les autres procédures d'audit que nous avons effectuées ne nous ont pas permis de vérifier par sondages la réalité et le bien fondé des produits et charges d'animations figurant dans les sections. Eu égard à l'importance de ces postes dans le compte de résultat des sections, je ne suis pas en mesure de me prononcer sur les postes de produits et charges d'animations.

Sous ces réserves, je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Sections

L'absence de contrôle interne des sections nous a conduit à procéder à des travaux substantifs élargis.

Toutefois, la collecte des éléments financiers de l'ensemble des sections recensées par votre Association n'a pu être exhaustive.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, et aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Hyères, le 6 Juin 2017

Alain GUEZ
Commissaire aux Comptes